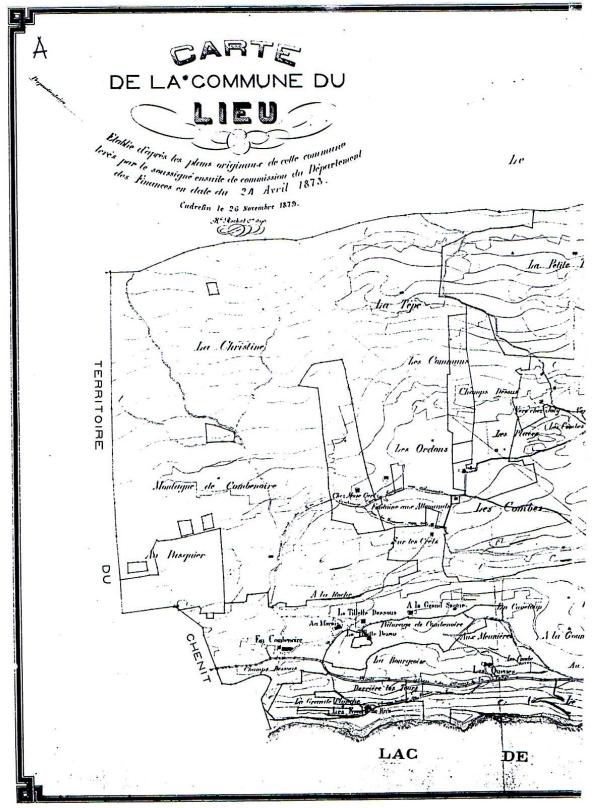
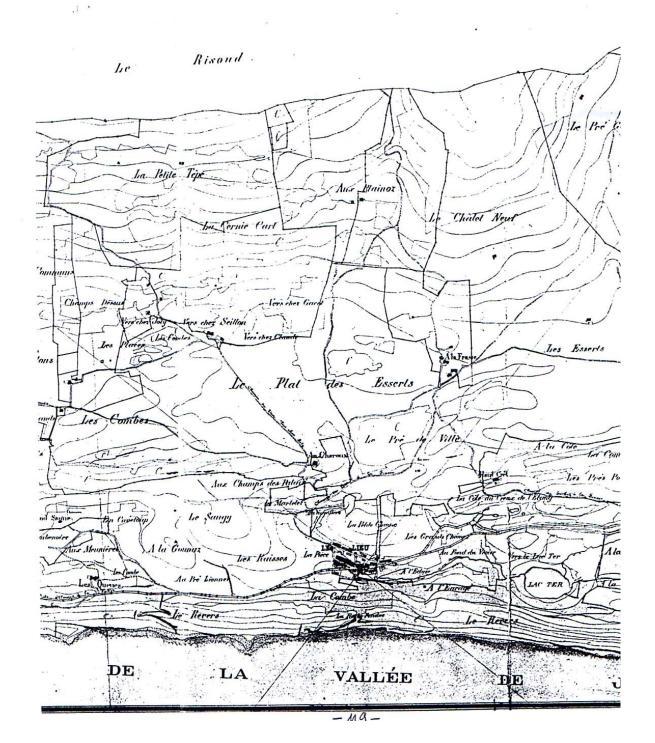
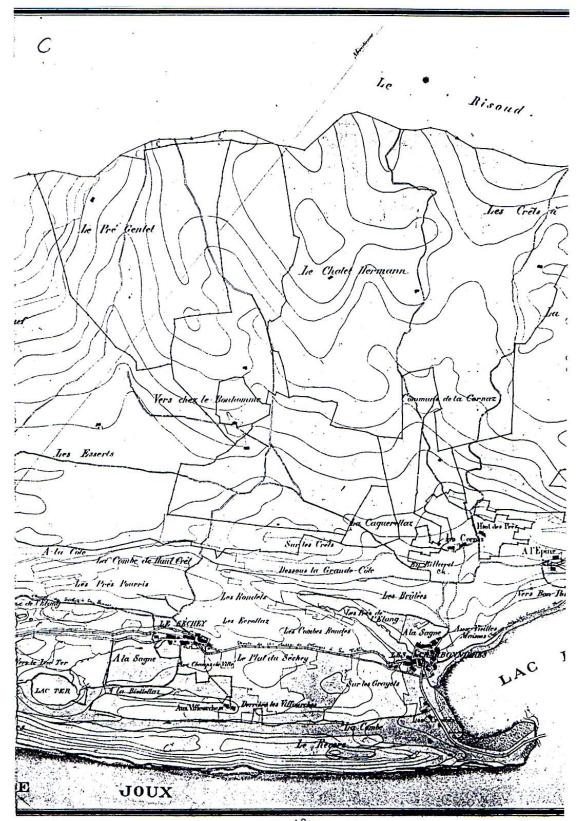


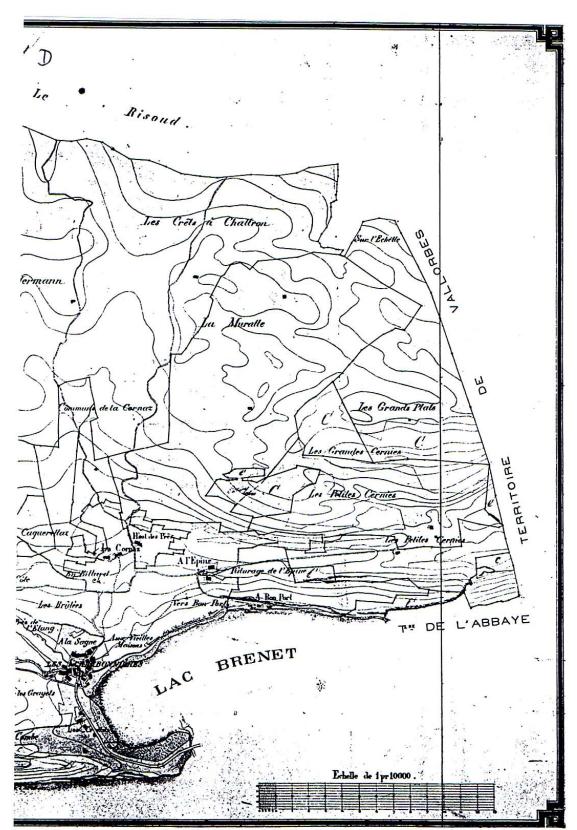
Carte topographique de 1853 du canton de Vaud, probablement éditée par la Commission topographique du Canton de Vaud.



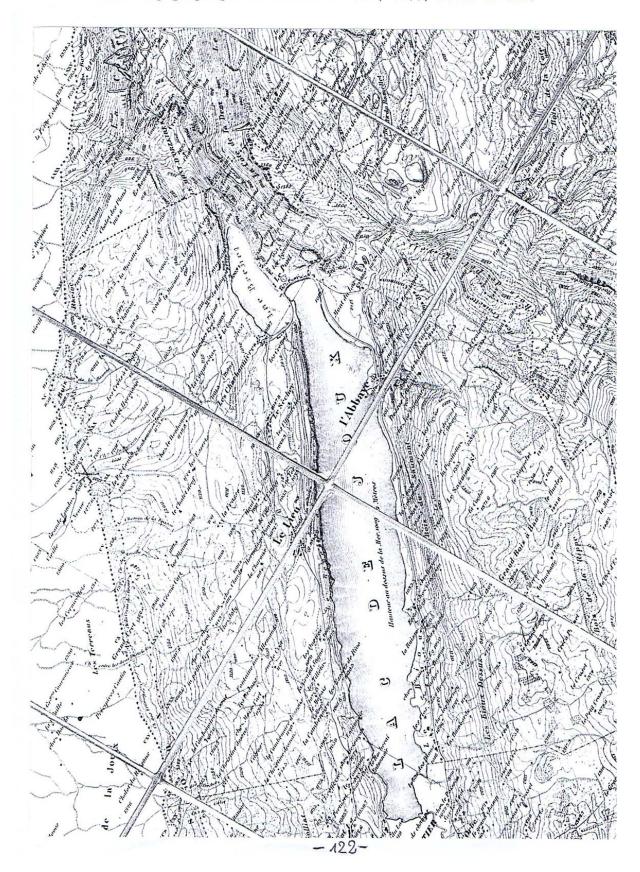




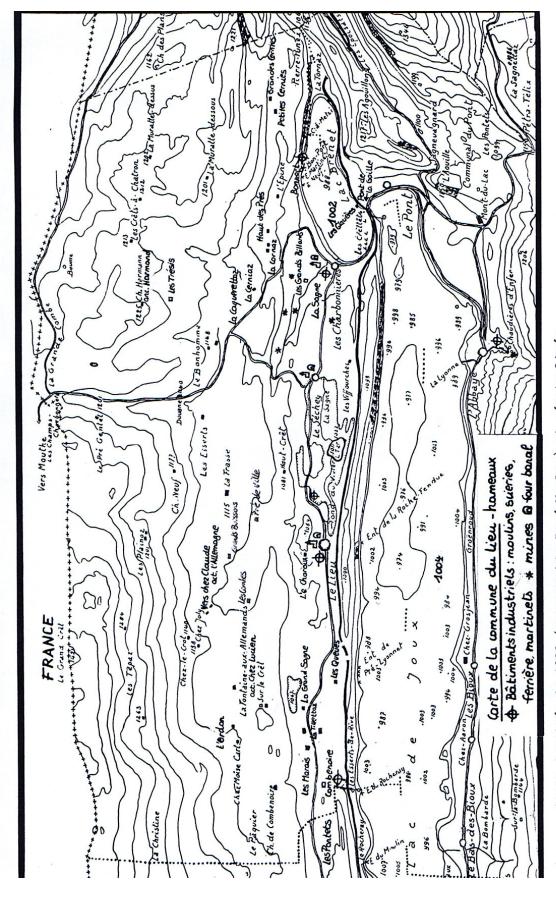




-121-

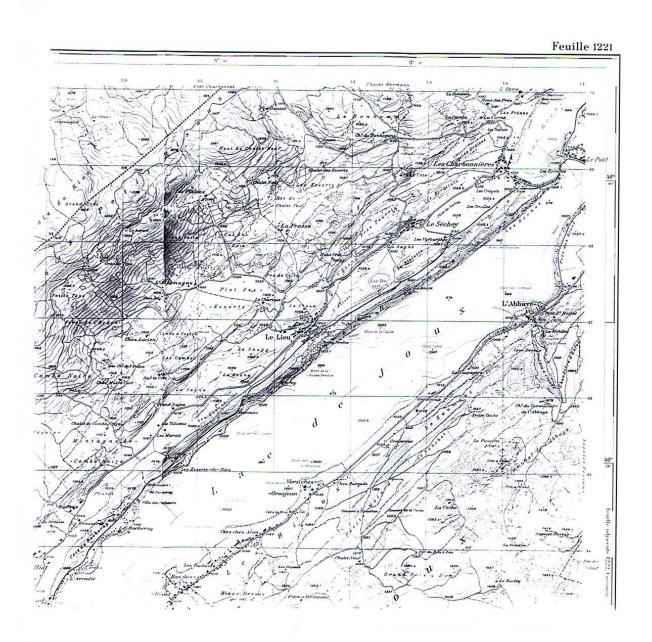




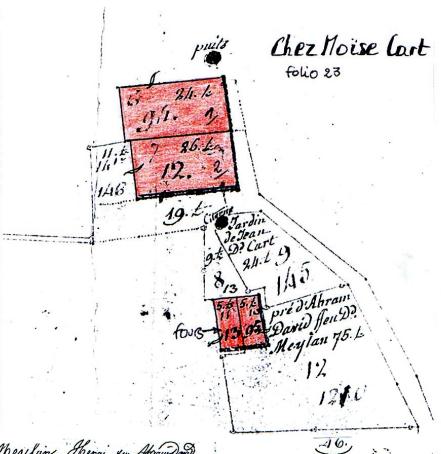


Carte dessinée de 1929 (monographie René Meylan) et réactualisée.

# Carte topographique de 1985



terres, domaine et maison appartenant à deux propriétaires: \* Abram David feu David Meylan 1 \* David feu Abram Cart.2 Chez Moïse Cart



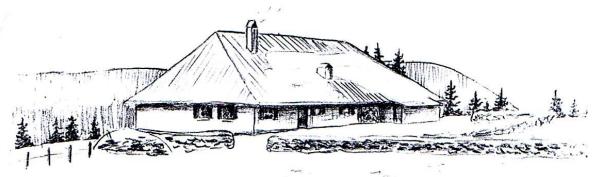
Monthan, selip for Monard and

Att lew, sens marion the horizand 25.

grangs it ever communication and the second of the form of the form

## Situation en 1874

Chez Moïse Cart, bâtiment, logement, grange et écurie, champs, place, jardin, pré, un couvert et un pâturage au Crêt à Denis, bois, pâturage dit Chez Moyse Cart de 400 ares, le tout possédé par Grobéty Pierre Jérémie feu Pierre Isaac.



Le chalet des Plans sur la commune de vailorbe

Les Plainoz - fermes et domaines possédés par quatre propriétaires en 1814.

\* Frédéric feu Jean Pierre Guignard 1

\* Louis feu Frédéric Guignard 2

bâtisse double, Plainoz de vent

\* Hoirs de David Guignard 3

\* Judith feu Jean Pierre Guignard 4

=   folioes   Folioes
81.8. (5.0) 10.2. (5.0) 10.0. (6.0) 10.0.
5.3. Shimm 3. 5.8. 5.8. 5.8. 5.8. 5.8. 5.8. 5.8. 5
Fin tan Pinner Girls  5.9 + 400  1.10 - 400  2.110 - 5.50  3.13 - 400  3.13 -
# 1
6. 20 Friderich fou Sam Peter Guignard 200 4.  6. 20 Friderich fou Sam Peter Guignard 200 4.  6. 20 Indian de Friderich Grand 200 5.  6. 20 Indian de Friderich Grand 200 5.  6. 20 Julian Julian Grand 200 5.  6. 20 Julian Grand 200 5.  7. 20 Julian Grand 200 5.  8 Julian Grand 200 5.  8 Julian Grand 200 5.
100 100 100 100 100 100 100 100 100 100
So C. S. L. Starman 183. A. S. C. S. S. A. S. S. C. S. S. A. S.
The same of the sa
13 + 8 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
380. 380. 53. 53. 53. 53. 53. 53. 53. 53. 53. 53
2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
8 + Euro 1928 4 Se of Englishmich of Signan Says & Co.
14. 53.9.8 14.0 14.0 16. 16. 16. 17.0 18.0 18.0 18.0 18.0 18.0 18.0 18.0 18
9
-128-

Source la Commission Delicit Data

June 1 ha hadrow De la Commission

James Harrier and Source Commission

James Harrier and Source Commission

Mac Harrier and Indiana and June June

Mac Harrier and June

June June Admission prisonal for June

June June Admission a recurred and possession a recurred and proposed and according to the proposed and possession and proposed for the prisonal section of the prisonal formation of the

#### La situation aux Plainoz en 1874

Aux Plainoz, estivage de 2564 ares, pour 12 vaches, un bâtiment + divers en champs et bois, Aubert Eugène Edouard & Albert George Antoine feu David Samuel.

Aux Plainoz, etivage de 3162 ares, pour 13 vaches, un bâtiment, champs et bois, Guignard François Jules feu Pierre Moïse Frédéric.

<u>Le Pré de Ville</u> - pâturage possédé par la Commune du Lieu, joui par le village des Charbonnières qui a construit un chalet aux environs de 1810-1820.



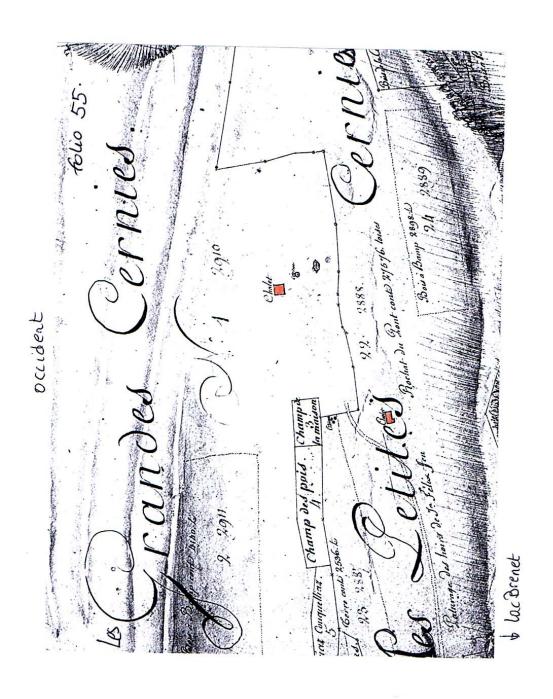
### Situation en 1874

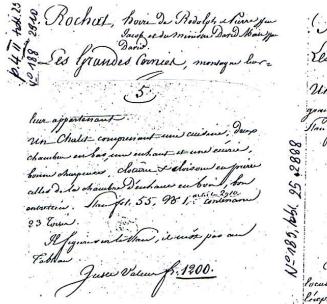
Le Pré de Ville, nombreux articles, avec pâturage de 40 ares, bois, autres pâturages divers, bois, bâtiment, etivage de 967 ares, pour 5,3 vaches.

Le bâtiment du Pré de ville soit chalet est très nettement visible sur la photo de garde de l'ouvrage du 600e de la commune, dans le haut, au-dessus des champs. Il avait été construit par le village des Charbonnières, amodiataire du pâturage, qui l'avait gardé longtemps et avec des fortunes très diverses. Chalet d'apparence relativement banale. Il se trouvait à quelque cent mètres au nord-est du chalet actuel du Pré de Ville. Son emplacement devrait être encore visible.

Les Grandes Cernies - pâturage et chalet possédés en 1814 par Rodolphe et Pierre feu Jacob pour une 1/2, et le ministre David Moyse feu David Rochat pour l'autre 1/2.

<u>Les Petites Cernies</u> - pâturage et chalet possédés par les hoirs de feu Jean Félix Rochat du Pont.





Rochold Sleen Selise Jen St. Selise Jen St. Selise

Les Bettles Counted, domain lui apportunation

Un botiment somant Demaison Shahiacion,

grange is eneric une, consenant 20. Ender.

Since fol: 55. 96 22, articl. 2843.

Some fol: 55. 96 22, articl. 2843.

Onin Devocario priseming.

Onin Devocario priseming.

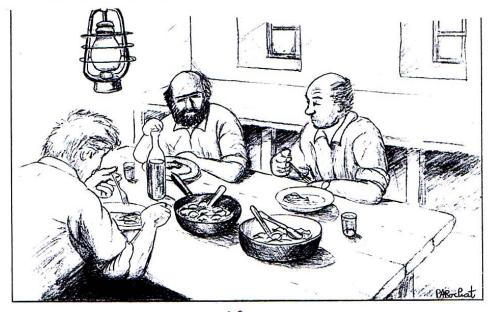
Onin Devocario priseming.

Onin Devocario priseming.

Oring Devocario oring devocario oring oring

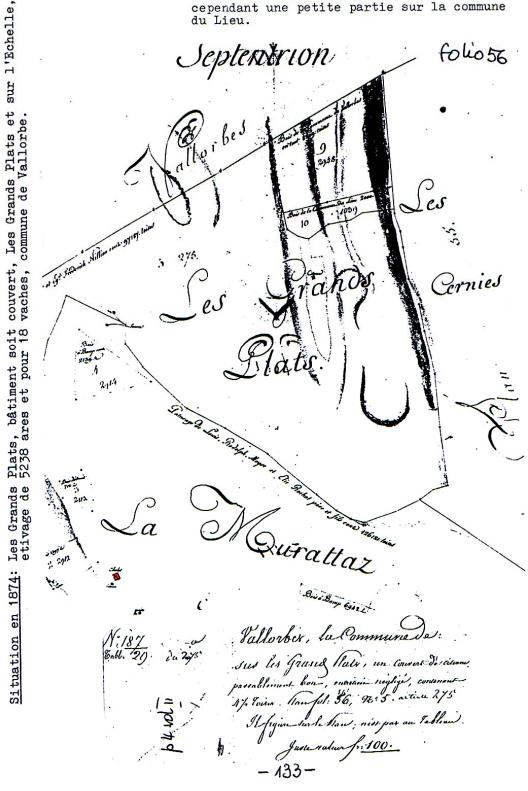
#### Situation en 1874

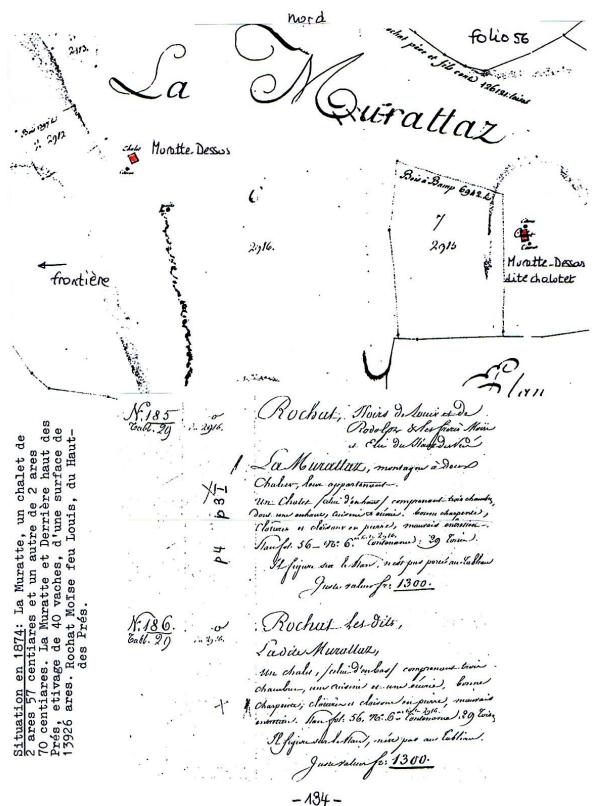
- \* Les Grandes Cernies, etivage de 3397 ares et de 20 vaches, bâtiment, champs, bois, prés, Chavannes, les hoirs de Jaques Félix qui sont: Georges Sylvius Adrien Charles; Félix Alfred Emile & Joséphine Adélaïde.
- \* Les Petites Cernies, champs, jardin, bois, chalet, etivage de 1998 ares et pour 10 vaches, Rochat Edouard Jaques Jules feu Henri Samuel.



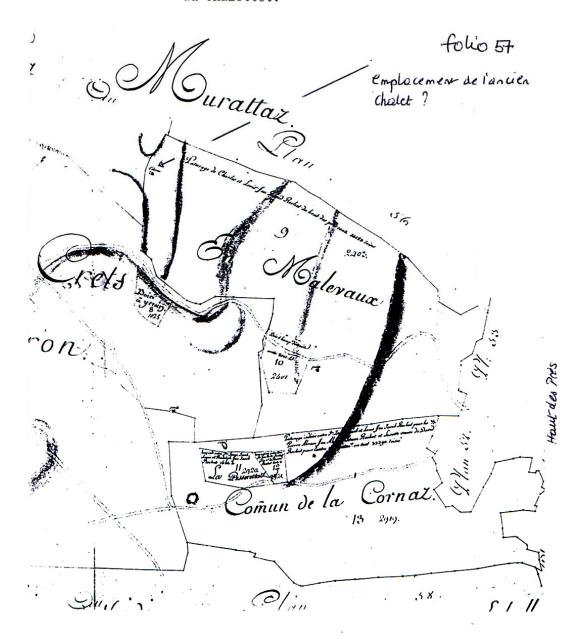
Les Grands Plats

(futur chalet des Plans) - propriété en 1814
pâturage et chalet indivis entre Moyse Frédéric Conod professeur et égrège Frédéric
Nillion, chacun pour moitié. Pâturage essentiellement sur la commune de Vallorbe, avec
cependant une petite partie sur la commune
du Lieu. du Lieu.



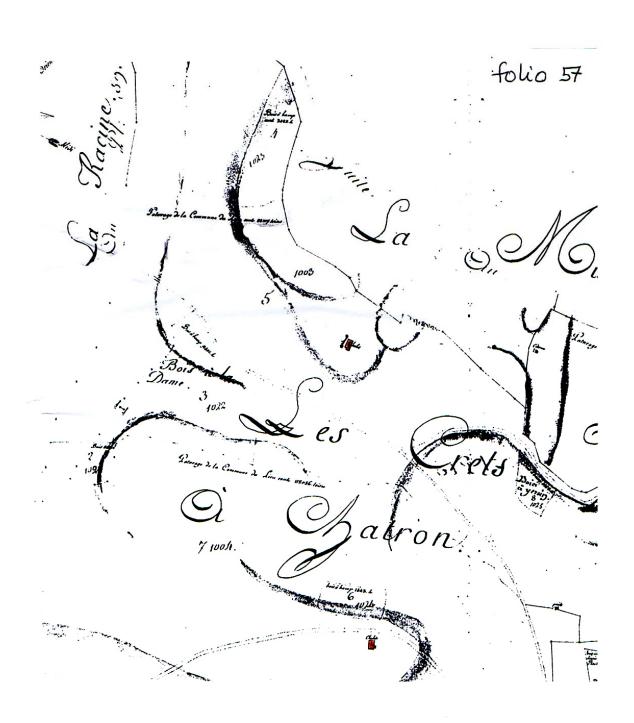


En Malevaux e pâturage possédé en 1814 par Charles et Louis feu David Rochat du Haut des Prés. Cette pâture constituera l'essentiel des communs du Haut des Prés. La partie supérieure sera selon toute apparence rattachée avec le pâturage du Chalottet.



Ce pâturage avait été racheté le 14 avril 1809 de Pierre Abram Samuel Rochat, maréchal, feu Jean Isaac Rochat de Billard, en dessus des Charbonnières, par Louis et Charles Rochat feu David. C'est à cette époque que disparu probablement le chalet qu'on pouvait encore y trouver. Les murs purent servirent à faire des murs de pâturages. L'emplacement de ce chalet pourrait être à l'emplacement de la citerne, dans le haut du plan.

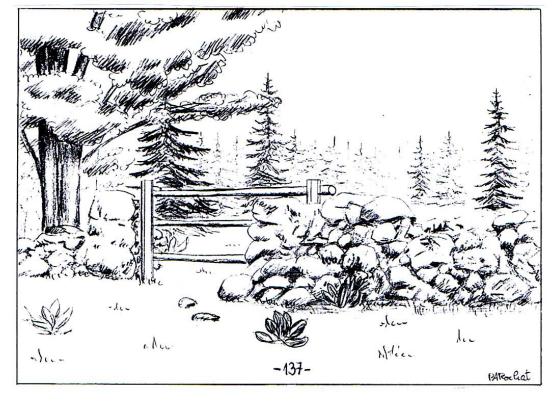
Les Crêts à Chatron - propriété en 1814 de la commune du Lieu, deux chalets, le Crêt à Chatron Vieux, à vent, et le Crêt à Chatron Neuf, à bise. Première montagne rachetée par la commune du Lieu en 1740.

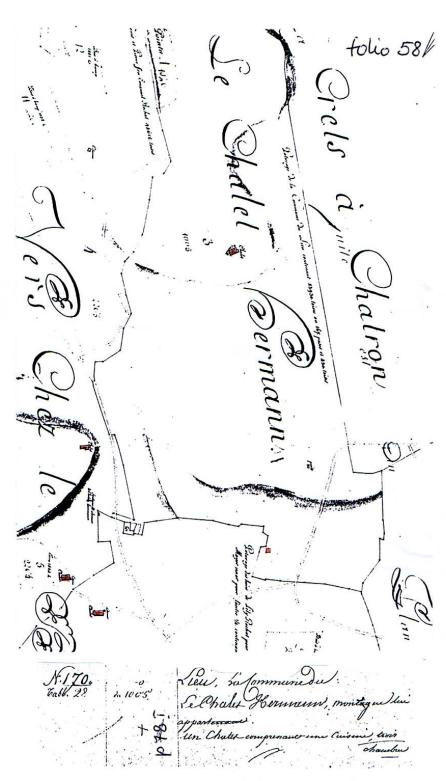


#### Situation en 1874

Les Crêts-à-Chatron, chalet, etivage de 10827 ares pour 24 vaches. Second bâtiment avec etivage de 9742 ares pour 23 vaches.

Les Crêts à Chatron de l'époque ne nous sont connus par aucune photo générale.





Taprientulal. Cost, ide Cadathe

chambers, une ceives of earl stable a porin

chambers of constraints in the stable a porin

chambers of constraints in the stable of the St.

76. 3. ass: 1005.

Justice rateur fo: 750.

No. 128.

No. 1005.

See le delle mondagne : une courred

No. 100 cecani, en stat briglige, une partei

No. 100 chambers estate onleve, morred

10. 58-75. 3. a in a 100.

Justice meline fo: 60.

No. 172.

See le delle mondagne), une auto lowes

fell 28 in 1005; Sur la dette mondagne), une auto lowes

later d'en bort en bith mousais trat, le chapmer

later d'en bort en bith mousais trat, le chapmer

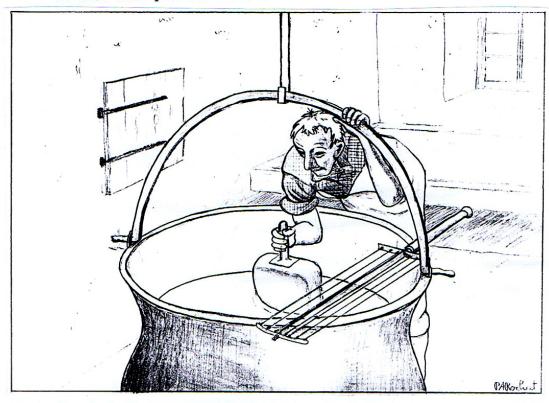
later d'en bort en bith mousais trat, le chapmer

m déprissement command & Eusin limber 58 m. 2

Justice Valeur fo 60.

### Situation en 1874

Le chalet Hermann, châlet, couvert, autre couvert, etivage de 8802 ares pour 20 vaches.



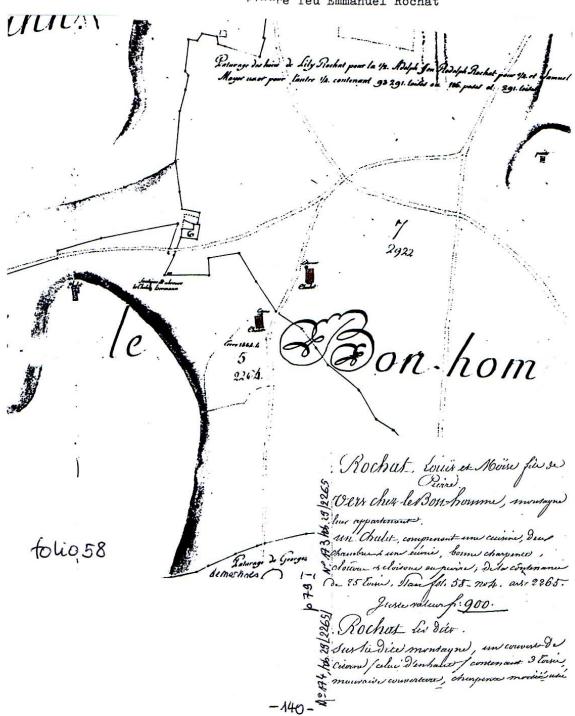
Vers le Bonhomme - pâturages divers, deux chalets et une maison possédés par (1844):

\* Le Bonhomme du bas (chalet) hoirs de Lily Rochat pour 1/2, Adolphe feu Rodolphe Rochat pour 1/4, Samuel Mayor pour l'autre 1/4

\* Le Bonhomme du centre (maison) Louis

Le Bonhomme du centre (maison) Louis et Pierre feu Emmanuel Rochat

Le Bonhomme du haut (chalet) Louis et Piarre feu Emmanuel Rochat

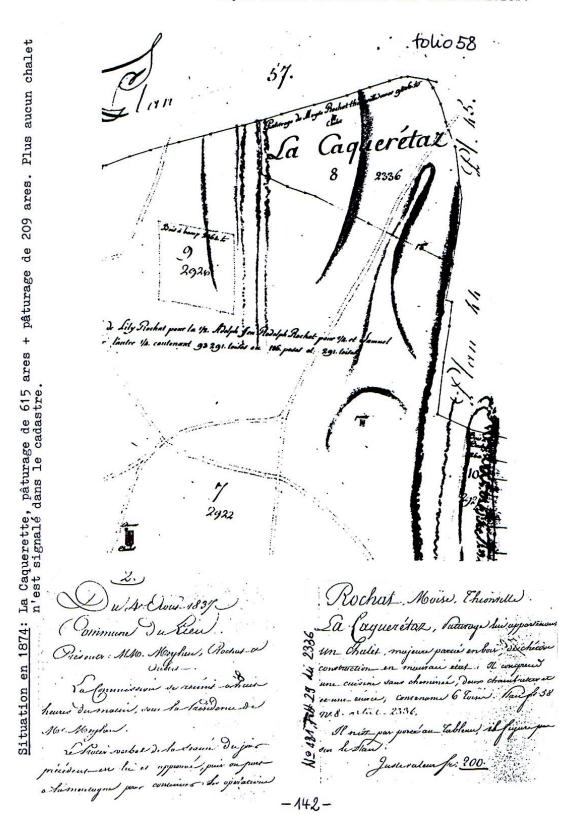


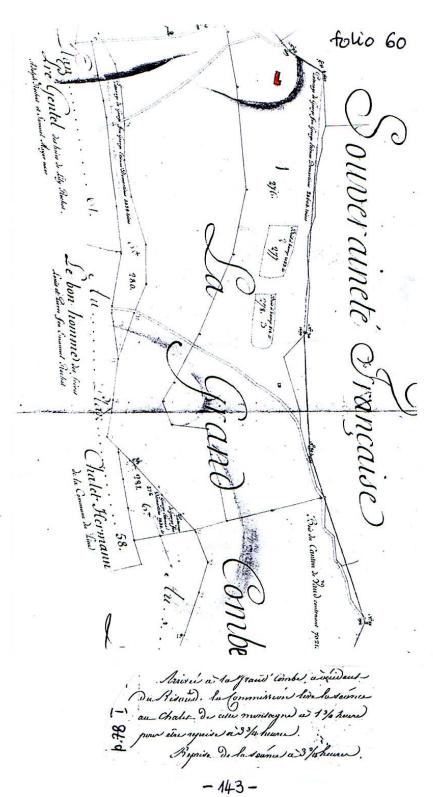
fel: 58. P. 4. art 2265. Suche Die Cabier 90: 1. O.Du 3 Quit 183 . Rochat Toolpher Indian Le Bontonime, moulaym lu. chonored & cloisons en puerre, bors . (Rockis Les dils & Undiver Sur la dite montagne. un Courtest De cetimes, contenant 6' Evision Sou fot: 58. 98. 7. . ..... 2922. Chargence passible four meen conversion E Il est 8 hours du down , la formision tomine in la journe d'ajourna dur la moutay and du Douhomme hoir jour 3' Olvie 183

#### Situation en 1874

Vers le Bonhomme, il s'agit probablement du chalet d'en bas, c'est-à-dire de l'actuel, celui d'en haut à disparu depuis le siècle passé, idem pour la ferme, bâtiment soit chalet, couvert, etivage de 4109 ares pour 16 vaches, couvert, autre etivage de 2880 ares pour 10 vaches, le tout possédé par Grobéty Samuel Fréderic fils de Pierre Jérémie (voir aussi Chez Moÿse Cart et le Pré Gentet).

Vers le Bonhomme, bâtiment, avec logement, grange et écurie, un chalet, pré, couvert, 2 etivages, 3213 ares pour 11 vaches, 3611 ares pour 12 vaches, Isaac Louis Moïse feu Jean Pierre pour 1/2; Rochat Isaac Fréderic; Louis Samuel; Charles Auguste; Eugène Moïse; Jaques Séraphin et Emile Henri feu Pierre Moïse Edouard pour 1/2.





N. 168. Destructioned, Georges,

Touth 28 24 Sa Grand Combe, moneyor lend

opportunist. Rechange des lister nestion 160.

Mr. Chalet comprenant une auste a porce contenant on toute 26 Euris. San fot. 60.71.

Juste rainer for 900.

Otraspenes se construcción mediciones. Comme contenant en puras.

N. 169.

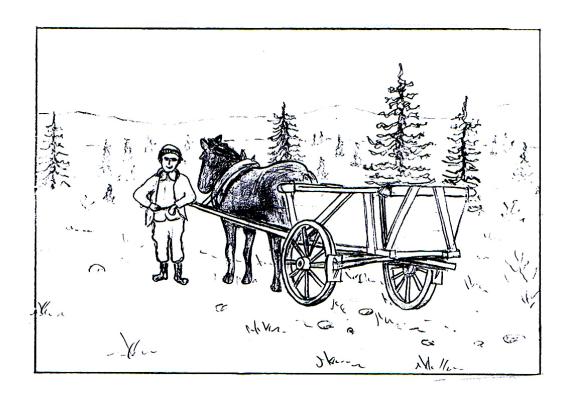
Table 28 2. 276.

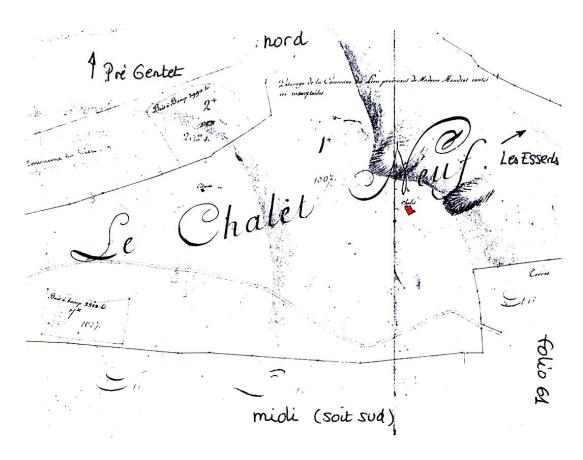
Sus la dies moneyone un Conservado.

Carrel contenant se foris, charpenes parable, bacomes a modei una Man fot. 60-78.1:

Juste ralun for 80.

En 1874 le chalet et pâturage de la Grand Combe doivent déjà être à l'abandon.





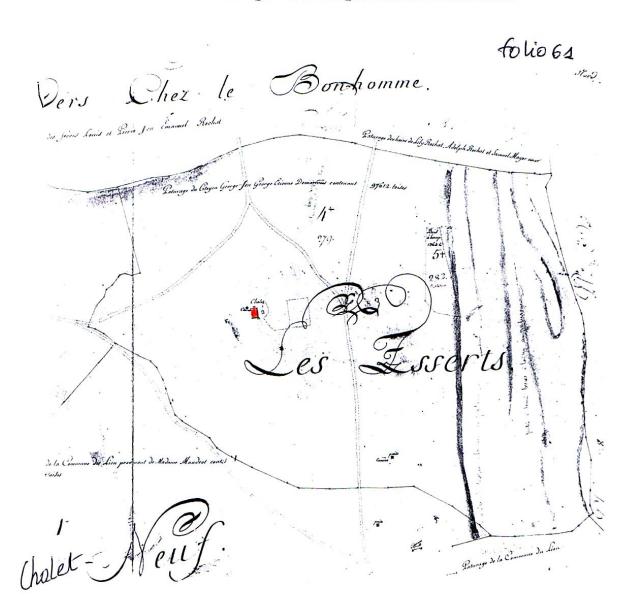
charponte, totture in munican ent, clouver il clowous in poice, de la contemuna de un cioble a pores a

#### Situation en 1874

Le Chalet Neuf, chalet, etivage de 5302 ares pour 22 vaches, autre etivage de 2044 ares pour 9 vaches, bois.

Tien, la die Commune). Susta Dite montagne, un Comert, of Chu Don bust, Anapones pussable, main endammager, afairsoment du core devent, a botiment - est aumanis mornisus. . (1111); Sa Dita Commund. Jus la Site retardages un coures On cienter / cilui Santant batining sound on bour rest . conterment 3 / Tourn, that ple 61. 10.1. min 100%. Just Valent fr. 90.

Co butiment que a cies constrais en 1831 minspos pore an Eathan In figur por our le Sand.



East. 28. Du 279. Les Essetts, mortingen sui appartenant,

111. Checker, contonnant Iste France, compris

11 m étable a porce du coir devent esjoignant

Sample 61. 98. 1. article 279.

Juin rateur fr. 2800.

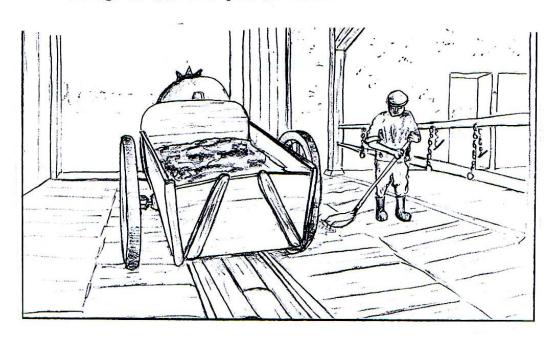
Chairrant avait de constant pour les stant

O m donnaine, hiere ser sete, y organt jumper

Course of the process of the server of the s

## Situation en 1874

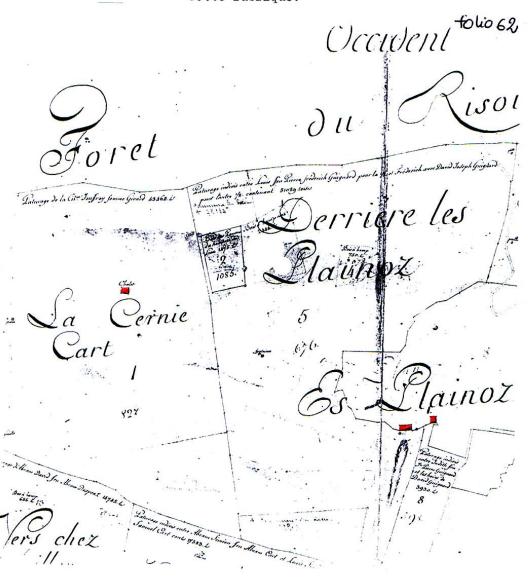
Les Esserts, chalet, place, écurie, jardin, bois, pâturage, etivage de 8336 ares pour 38 vaches.



Le Pré Gentet - pâturages et chalets possédés en 1814 par les hoirs de Lily Rochat pour la 1/2, par Adolphe feu Rodolphe Rochat pour le 1/4, par Samuel Mayor pour l'autre 1/4.

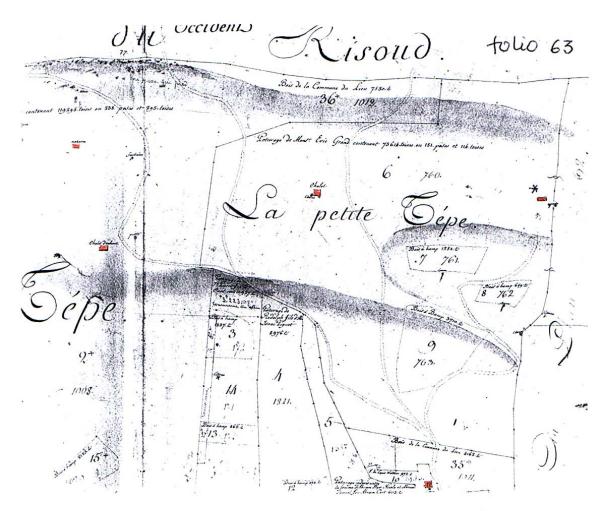


La Cernie Cart - propriété en 1814 de la citoyenne Jouffroy femme Girard. Cette propriété sera ensuite rachetée par Eric Grand qui la joindra à son pâturage de la Petite Tépe. Voir sous cette rubrique.



## Situation en 1874

A cette époque et de longue date, la Cernie Cart a été jointe à la Petite Tépaz du citoyen Eric Grand. Cette Petite Tépaz, ou Tépe, en 1874, est un etivage de 3843 ares, pour un port de 25 vaches, bâtiment et bois, propriété de Grand Paul Daniel Gonzalve feu Eric Magnus Grand.



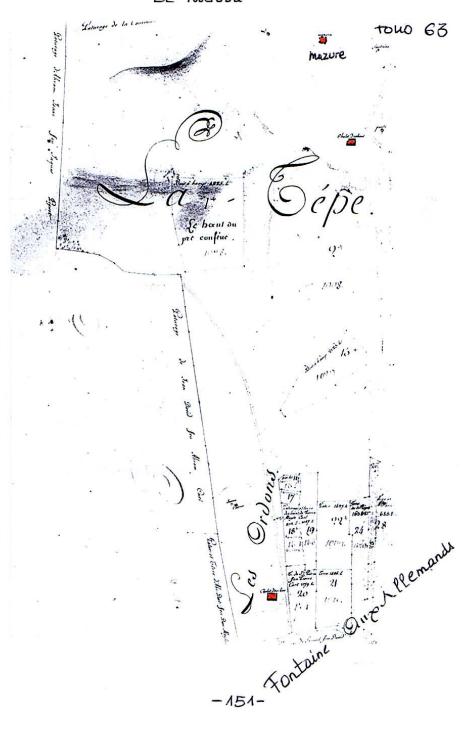
\* Position du chalet construit en 1827, futur emplocement du Levant, soit ancienne Petite Tépe boslée en 1934.

GRAND ERIC
La Petite Têpe, une montagne
lui appartenant. Un chalet
contenant 37 toises construit
en 1827 sur le no 6 du plan
folio 63, article 760. Il
n'est pas porté au tableau,
ne figure pas sur le plan.
Juste valeur frs 1900. Chalet
à peu près neuf, clôtures et
cloisons en murs, angles et
... en pierre taillée, solide

charpente. Sur la dite montagne, même plan, même No il y avait un chalet figurant sur le plan qui n'existe (?) plus. Il y avait aussi un chalet sur la Cernie Cart pâturage joint à la dite montagne qui de même est détruit. Il figurait sur le plan folio 62, No 1, art. 827

La Tépe - Les Ordons - pâturage acquis en 1814 par la commune du Lieu de Madame Mandrot, avec deux chalets, celui d'en haut, et celui d'en bas dit Les Ordons. Une mazure était encore visible droit en dessus du chalet d'enhaut.

Le Risoud

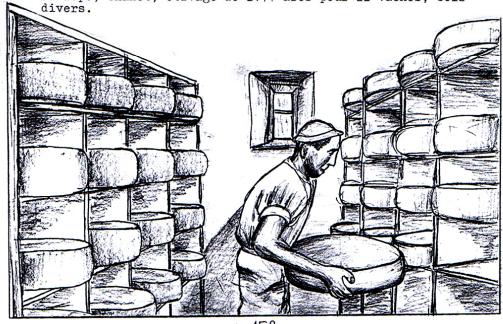


## Situation en 1874

Les Ordons, bâtiment, place, jardin, couvert, autre couvert, etivage de 3482 ares, soit pour 21 vaches, bois et divers, la commune du Lieu.

Celle-ci possède de même un etivage en Fontaine aux Allemands d'une surface de 773 ares pour 5 vaches.

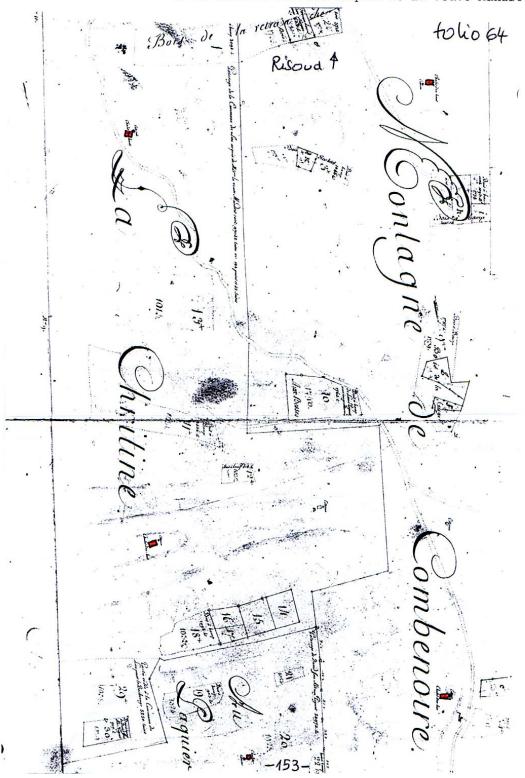
La Tépe, chalet, etivage de 2177 ares pour 22 vaches, bois divers.



<del>-</del> 152-

Montagne de Combenoire - pâturage et deux chalets propriété en 1814 par Abram Isaac Piguet feu Jaques.

<u>La Christine</u> - pâturage et deux chalets propriété en 1814 de la commune du Lieu acquis de la Veuve Mandrot



2 Dit Ohall Situation en 1874 Montagne de Combenoire, 3 eti-vages respectivement de 644 a pour 6 vaches, de 462 ares pour 5 vaches, de 2865 ares pour 26 vaches, un chalet, un couvert. Pour la Christine a ne reste plus qu'un couvert. intotal anteda faratti

Stan from trible arts of favorities

N:180.

Suffered David pa Abrian vis.

Suplus 170 an

Compliant para

Ln: 170 an

Compliant para

Ln: 170 an

Compliant para

Ln: 170 an

Compliant para

Commission of the concomment of 8 torse

Justin 1923.

Colorane, majure parais en bon, a tout

les christen pue de man, Casarin acoren

en Septiminament.

Liste des propriétaires de montagnes sur la commune du Lieu d'après les procès-verbaux de la commission du District de la Vallée pour l'évaluation des bâtiments, ACV, GEB 141/1 et 2

- \* Aux Plainoz, une maison d'habitation, four, grange et écurie, Rochat Jules feu David-Frédéric.
- \* Aux Plainoz, une maison d'habitation, grange et écurie, Guignard Jules et Lucie feu Frédéric.
- \* Aux Plainoz, une maison d'habitation, four, grange et écurie, Guignard François de Jean Pierre.
- \* La Petite Têpe, une montagne avec chalet construit en 1827, Grand Eric.
- \* La Têpe, un chalet (celui d'en haut) avec montagne, Grand Ialcommune du Lieu.
- \* La Têpe, un chalet (celui d'en bas), commune du Lieu.
- \* Sur Combenoire, montagne et chalet dit chalet d'en bas, commune du Lieu.
- \* La Christine, montagne et chalet, celui d'en haut, la commune du Lieu.
- \* La Christine, montagne et chalet, celui d'en bas, la commune du Lieu.
- \* Au Paquier, pâturage et chalet, Piguet David feu Abram.
- \* Chez Moīse Cart, une maison d'habitation, grange et écurie, Meylan Henri feu Abram David.
- \* Chez Moïse Cart, une maison d'habitation, grange et écurie, Meylan Félix feu Abram David.
- \* La Combe chez Jean Vuan, un joli petit chalet servant d'écurie au bétail en été, Guignard Pierre Barthélemy feu Pierre demeurant Vers chez Claude.
- \* Les Esserts, montagne et chalet, Demartines Georges.
- \* Le Chalet Neuf, montagne et chalet, commune du Lieu.
- \* Le Pré Gentet, montagne (en rechange avec le Bonhomme) et chalet, Rochat Adolphe et indivis.
- \* La Grand Combe, montagne et chalet, Demartines Georges.
- \* Le Chalet Hermann, mohtagne et chalet, la commune du Lieu.
- \* Vers chez le Bonhomme, montagne et chalet, Rochat Louis et Moīse fils de Pierre.
- \* Vers chez le Bonhomme, un bâtiment ayant logement, grange et deux écuries, dont une pour l'hivernage et une pour l'estivage, Rochat Louis et Moise fils de Pierre.
- \* La Caquerétaz, pâturage et chalet, majeure partie en bois, Rochat Moïse Thionville.
- \* Les Crets à Châtron, montagne à rechanger avec chalet, de vent, la commune du Lieu.
- \* Les Crêts à Châtron, montagne à rechanger avec chalet, de bise, la commune du Lieu.
- \* La Murattaz, montagne à deux chalets, Rochat, hoirs de Louis et de Rodolph & les frères Moïse et Elie du Haut des Prés.

- \* Les Grandes Cernies, montagne et chalet, Rochat, les hoirs de Rodolph et Pierre feu Jacob et du ministre David Moïse feu David.
- \* Les Petites Cernies, un bâtiment servant de maison d'habitation, grange et écurie, domaine, Rochat Jean-Félix feu Jean-Félix.

P-S: on trouvera une copie des deux registres GEB 141/1 et 2 des ACV aux Archives de la commune du Lieu. Une troisième copie est en possession des Editions le Pèlerin.



#### Notes diverses sur les chalets

- \* Marchandement du Pré Jantet et du Bonhomme en 1864, pas de résultat.
- \* 1874, projet d'achat des Cernies, marché non conclu. Les Grandes Cernies sont à vendre. Vente publique du ler septembre 1873 à Vallorbe. Demande au Conseil l'autorisation d'acquérir cette montagne. Pas de somme fixée. Le 12 octobre 1873 Mr. le syndic dépose sur le bureau une lettre de Grobéty notaire avisant la municipalité que Mme Chavannes, propriétaires des Grandes Cernies, n'a pas rattifié l'adjudication de vente de cette montagne au prix de 25300.— mais qu'elle offre de traiter de gré à gré sur cette affaire. Rapport d'estimation de Piguet, expert forestier. La municipalité ne faisant point de proposition, le Conseil ne prend aucune décision à ce sujet. Par conséquent point de suite.

Situation des montagnes de la commune - privées - lors de l'établissement du cadastre de 1873-1875:

- \* Les Petites-Cernies, Rochat Edouard Jaques Jules feu Henri Samuel. Chalet de 1 are 93 ca. Estivage de 10 vaches.
- \* Les Grandes-Cernies, Chavannes, les hoirs de Jaques Félix qui sont: Georges Sylvius Adrien Charles Félix Alfred Emile Jéséphine Adélaīde.

Chalet de 2 ares 59 ca, jardin, couvert, estivage de 20 vaches de 3397 ares 95 ca, plus bois et champs.

- \* Vers chez le Bonhomme, Rochat Isaac Louis Moïse feu Jean Pierre pour 1/2, et Rochat Isaac Frédéric, Louis Samuel; Charles Auguste; Eugène Moïse, Jaques Séraphin, Emile Henri feu Pierre Moïse Edouard pour 1/2. Un bâtiment avec logement, grange écurie de 2 ares 77 ca, un chalet de 2 ares 43 ca, etivage de 10,8 vaches, étivage de 12 vaches, un couvert.
- \* Vers chez le Bonhomme Pré Gentet, Grobéty Samuel Frédéric fils de Pierre Jérémie. Couvert et chalet de 3 a 51 ca. et etivage de 16 vaches pour le Bonhomme; bois divers, chalet de 2 ares 84 ca, etivage de 2862 ares pour 14 bêtes, et etivage de 4981 ares pour 26 bêtes.
- \* La Muratte, Haut des Prés. La Muratte (Dessus?) chalet de 2 ares 57 ca, La Muratte (Dessous?) chalet de 2 ares 70 ca, etivage de 40 vaches, 13926 ares 96 ca. Haut des Prés, LGE 3 ares 24 ca.
- \* La Petite Tépe, Grand Paul Daniel Gonzalve feu Eric Magnus Louis, chalet de 3 ares 44 ca, etivage de 25 bêtes, 3843 ares plus bois.
- \* 1879 1888. Chalet neuf des Esserts incendié le 6 XII 1879. La municipalité propose la non reconstruction et une nouvelle division. des montagnes des Esserts et Chalet-Neuf. La commission renvoie la discussion au printemps 1880. Le C.C. propose le rejet du préavais de la municipalité sur la reconstruction. Reconstruction le plus tôt possible et sur le même emplacement. Retour en arrière. Le C.C. admet la non reconstruction et une nouvelle division des pâturages.

1888. Préavis pour reconstruction. Celle-ci est ratifiée. Aussi vite que possible pour la saison d'alpage 1889. Plans en archives.

\* Montagne de la Taipaz. Le Conseil décide de donner le feu vert à la municipalité le 22 I 1880. Remis à l'ordre du jour en 1882, le 24 août. Vente par les forges de Vallorbe. Mise publique à Vallorbe le 26 août. La municipalité autorisée à miser jusqu'à 30 000.— Coût final: 24 000,—

- \* 1901. Reconstruction du chalet de Combenoire incendié avant le 13 juillet de cette année-là, entre le 25 mai et le 13 juillet.
- \* 21 octobre 1901. Projet d'achat de la Muratte. La Muratte sera mise en vente le ler novembre prochain. Ne pas laisser passer cette occasion d'arrondir le domaine communal lors même que la situation financière de la commune n'est pas brillante en ce moment. Autorisation de miser. Pas d'achat.
- \* 1909-1911. Amélioration des alpages. ll alpages dont 8 sur l'arrondissement du Lieu et 3 sur l'arrondissement des Charbonnières. Surface productive de 528 ha. Charge: 356 paquiers à 90 jours. La charge pâturable ne l'est pas en réalité: coudriers, genêts ailés ou herbe carrée, fourmillières. Installation d'eau deffectueuse. Assurer celle-ci. Défricher des surfaces disséminées sur les pâturages. Coût: 17 000.- Plans.
- \* 1913. Achat du Bonhomme et du Pré Gentet. Propriétaire: hoirie Grobéty à Vallorbe. Commissions du C.C. pour estimation des boisés. Etendue totale: environ 240 ha. Surface boisée environ 110 ha. pouvant porter un cube approximatif de 150 m3 à l'ha, c'est-à-dire 16 000 m3 environ, avec 11 000 m3 de sapin et 5000 m3 de fayard. Cette forêt est un placement d'avenir. C.C. favorable à cet achat, ëncouragé par l'ensemble de la population. Promesse de vente passée avec l'hoirie: 210 000 francs, non compris la villa du Bonhomme.

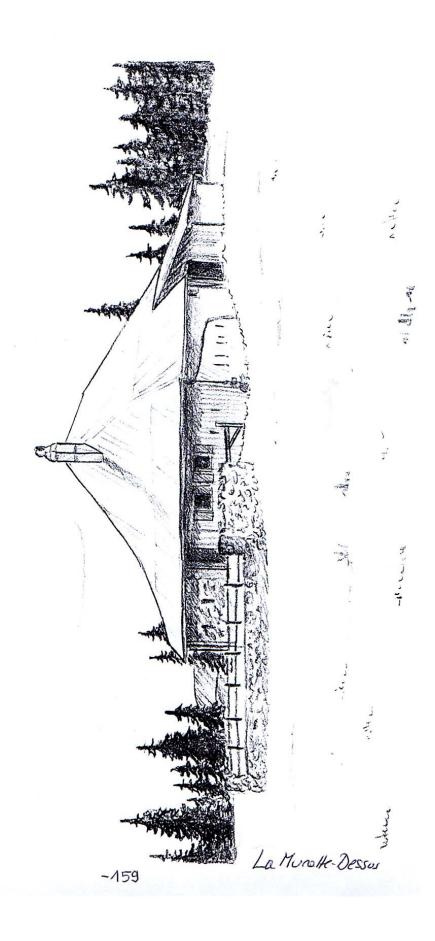
La forêt considérée par M. F. Piguet, inspecteur forestier comme un terrain forestier de tout premier choix. Deux chalets en fort bon état. Complètement enclavée dans les propriétés communales.

"Il eut été très regrettable et humiliant pour la commune de laisser de nouveau s'introduire des étrangers, syndicats, communes ou particuliers au coeur des propriétés communales et créer ainsi une nouvelle petite Albanie". Termes du rapporteur Samuel Rochat Saïset.

Villa du Bonhomme non comprise, + 15 000.-. Propriété onéreuse pour la commune, ou vendre ou louer, introduction des étrangers sur le terrain.

Revenus immédidiats: 6500.- par année, tenant compte de la location et du bois. Possibilité de faire une vente importante dans quelques années pour amortir dans une large mesure le prix d'achat. Fonds: crédit foncier 5 %. Coupe extraordinaire de 50 à 60 000.- 2 rapports de commission. Aucun acte d'achat dans les archives communales, comme d'ailleurs pour toutes les montagnes qu'elle a pu acquérir au cours des âges. Les archives sont permissibles! Voir GAB 28 pour plan de la propriété du Bonhomme avec enclave de la villa du Bonhomme.

- \* 1917. Achat de Chez Moïse Cart. CC. Assemblée du 2 IV 1917. La propriété de chez Moïse Cart étant à vendre, le syndic demande l'opinion de l'assemblée. Cette propriété enclavée dans notre territoire conviendrait à la commune. Jules-Jérémie Rochat propose de suivre aux tractations et de se renseigner sur la valeur de la montagne et de faire des propositions fermes au Conseil. Le Conseil ratifie l'achat dans sa séance du 16 juin 1917. Prix: 34250. Vendeur: Charkes Golay, pharmacien à Samedan dans les Grisons.
- \* 1921. Réunification d'une partie du pâturage de l'Allemagne au chalet de chez Lucien détruit par un incendie dans la nuit du 3 au 4 juillet 1921. Reconstruction d'un chalet en lieu et place de la ferme disparue: 40 000.- de l'assurance incendie qui permettra de reconstruire le chalet presque sans frais pour la commune.



Combiner la construction de ce chalet avec la création d'une nouvelle montagne qui comprendrait une partie de l'Ordon et de l'ancien pâturage de l'Allemagne (achat de 1888 à Lucien Reymond-Cart, voir à cette date). Le tout réuni = 55 vaches. La ferme de chez Moïse Cart serait réunie à l'Ordon et compen serait ainsi ce qui serait pris à cette montagne. Considérations des gens de Fontaine aux Allemands. Etat du village.

Hameau de Fontaines aux Allemands, le 11 août 1921 Au C.C. de la commune du Lieu Monsieur le Président et Messieurs,

Le Conseil administratif de Fontaine aux Allemands apprenant le projet de réunir une partie du pâturage de l'Allemagne au chalet devant remplacer la ferme de chez Lucien, prend la liberté devous soumettre les considérations suivantes:

Depuis plusieurs siècles, les habitants de l'Allemagne, à l'exemple des autres hameaux du Lieu ont joui d'un pâturage pour l'estivage de leur bétail. En 1903, ne pouvant réunir un nombre suffisant de bétail pour continuer la location du pâturage de l'Allemagne, nous avons demandé au hameau du Lieu de l'affermer à son nom en sauvegardant nos droits.

Notre hameau compte encore 5 ou 6 ménages. Nous demandons que dans un partage éventuel, il soit laissé une surface suffisante pour l'estivage maximum de bétail qui serait admis par le locataire actuel.

Nous terminons en vous faisant remarquer que les citoyens du hameau de l'Allemagne ne jouissent d'aucune des facilités accordées aux autres habitants de la commune: eau à domicile

hameau de l'Allemagne ne jouissent d'aucune des facilités accordées aux autres habitants de la commune: eau à domicile, lumière électrique, bonne route, etc. Il serait injuste de leur enlever le seul avantage dont ils peuvent profiter. Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

## Président du Conseil général.

Ont signé: Jules Nicole - Emile Cart - John Dépraz - Auguste Dépraz - Auguste Meylan - Alexis Rochat - Emile Rochat, - Frédéric Cart.

1923: délimitation du nouveau pâturage de chez Lucien. Afin de donner au nouveau chalet la contenance et le développement voulu, il sera repris sur le pâturage de l'Allemagne. Limites désignées: la partie du dessus soit les Combes dès l'angle est de la Combe à Catéra propriété Rochat en tendant directement à rejoindre le mur de séparation entre ces deux pâturages du Lieu et de l'Allemagne. Cette partie de pâturage donnerait l'estivage de 5 vaches. Puisque le hameau de l'Allemagne consent sans autre à l'abandon de cette partie de pâturage, nous avons estimé que nous devions laisser le solde à ce hameau tant qu'il existera, et nous souhaitons le voir encore longtemps. La commission aurait été mal inspirée en voulant créer des difficultés pour bien peu de chose.

difficultés pour bien peu de chose.
Attribution également d'une partie de l'Ordon au chalet Neuf.
Désignation des limites: partir de l'angle où se joignent
l'Ordon chez Moïse Cart et Sur le Crêt, suivre le mur neuf entre
l'Ordon et Moïse Cart jusqu'au puits sous le chalet de l'Ordon,
longer le chemin jusqu'à la sablière puis reprendre le mur dessous les Landes jusqu'aux gros fayards en arrière du chalet et
remonter la Combe jusqu'au puits. De là rejoindre le mur au dessus et partie du côté de la Petite Tépaz

Sus et partie du côté de la Petite Tépaz Combenoire et Ordon

Montagne de Combenoire Moïse Cart

25 vaches 12 vaches partie restante de l'Ordon 8 vaches total 45 vaches

Chez Lucien

Partie prise sur l'Ordon Chez Lucien Les Combes

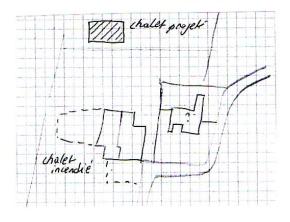
22 vaches 18 vaches 5 vaches

total

45 vaches

JJérémie Rochat rap.

GDA Construction d'un chalet chez Lucien ACL GAB 29



- \* 1922. GDA 13bis. Projet d'aménagement sylvo-pastoral. l étude, l plan. Travaux menés encore de 1924 à 1927, en 1929, de 1930 à 1937.
- \* 1925. GDA 15. Couverture des chalets Hermann, la Grande Tépaz. Couverture en éternit sur ces deux bâtisses. Fabrication manquée de la maison Eternit à Niederurnen qui la refera à ses frais. Pour chez Lucien démolie à cause de la neige.
- \* 1927. CC. 20 août. Reconstruction du chalet Hermann. Nécessité de conserver ou de reconstruire les chalets dans nos petits pâturages. Plans et devis soumis par Alphonse Rochat régent. Les murs restants n'ont pas trop soufferts et paraissent encore bons. La construction ressemblerait à l'ancienne dans les grandes lignes. Adjonction pour lazaret et porcherie. Intérieur: cuisine, chambre, laitier, cave et en plus WC. Construction de fosse à purin à l'extérieur. Devis: 15 451,80 francs. Peu de frais de reconstruction en vertu d'une bonne assurance incendie.
- \* 1930. C.C. du 23 IV. Réfection chez Moïse Cart dit aussi chez Moyset. Utilisation comme chalet en lieu et place de celui de l'Ordon. Bon état de conservation en dépit de la triste apparence extérieure due au vandalisme "des vandales inconnus possédés du démon de destruction". Ancienne ferme qui sera transformée en chalet. Galendage à faire pour séparer le rural de la partie habitable.

"Pourquoi, nous demanderons plusieurs, faire des frais pour des chambres dans nos chalets? Autrefois deux chambres étaient suffisantes pour leurs hôtes d'été.

Nous devons reconnaître qu'une transformation s'est produite dans la façon d'exploiter nos pâturages du Jura. Il y a quelque 20 ans c'étaient les grands trains qui étaient recherchés, le patron y envoyait 3 ou 4 fromagers et vachers qui se contentaient d'une nourriture primitive dont le lait formait la base. Pour la couche, ils n'étaient guère plus difficiles. Une pièce servait de dortoir et de réfectoire.

Il n'en n'est plus ainsi maintenant, les pâturages sont le plus souvent loués par des propriétaires de la plaine qui a

-161 -

Il n'en est plus ainsi maintenant, les pâturages sont le plus souvent loués par des propriétaires de la plaine qui amènent leur seul bétail, ils y viennent eux-mêmes, une partie de leur famille les accompagnes dans ces conditions la partie habitation des chalets a du être complétée même dans ceux ne recevant que du jeune bétail. Dans la plupart de nos chalets, une nouvelle chambre a dû être construite: Tépaz, Esserts, etc."

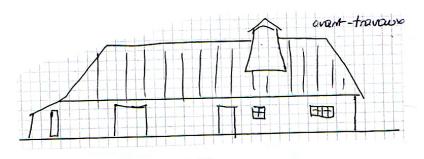
Conclusion:

- 1/ Transformation du chalet de l'Ordon. 2/ Transfert du chalet dans le bâtiment de chez Moïse Cart. Plan établi par M. Lerch, architecte. GDA 1930, un plan. 1946. Agrandissement de l'étable du chalet de chez Moïse Cart, 9100.-, Petitmaître architecte.
- \* 1934. Reconstruction du chalet de la Taipaz. Les deux chalets de la Taipaz ont été incendiés le 10 août 1934 à quelques heures d'intervalle. Un chalet unique suffirait et son emplacement est tout indiqué sur la place du vieux chalet côté vent, au bord de la route. Modèle chez Lucien. Construction d'un couvert sur les ruines du chalet de la Grande Tépaz côté bise, sur la cuisine. Devis: 55 470,65 francs = 47 000.- final. Emprunt BCV 3 1/2 l'an et 1/2 % de commission par semestre = 4 1/2 %. Le projet n'a apparemment pas été retenu. La Petite Tépaz n'a pas été reconstruite. L'emplacement retenu fut celui du vieux chalet des Fromages dont on aperçoit encore les vestiges à proximité de la grand route de la Tépaz et à une faible distance de la Petite Tépaz. Voir vieilles cartes de géographie de la région pour ces emplacement.

1935. Clôture de la Tépaz.

En fait la Grande Tépaz a été construite selon nos derniers propos, à côté du chemin des fromages.

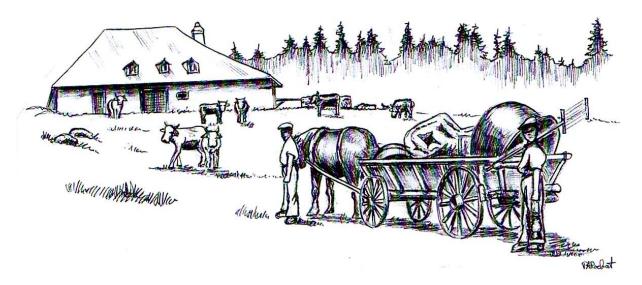
- GDA 22. Plans et devis + photos. Murs de pâturage: 4,20 francs le ml, le barbelé 1.- le ml environ.
- 1936-1937. Transformation du chalet des Esserts. Charpente et maçonnerie. Charpente par Jules-Louis Rochat aux Charbonnières.
- \* 1942. Reconstruction du Pré Gentet. GDA 28. Incendie du 26 septembre 1942. Murs réutilisés. Couvert au milieu de novembre. 2ème série de travaux en soumission. Travaux intérieurs. Le coût total ne dépassera pas beaucoup la subvention de l'assurance incendie. Fosse à purin ragrandie 20 000 litres.
- 1940. GDA 27. Crêt-à-Châtron vieux. Plan de réfection. Celle-ci dut être effectuée en fait en 1941.
- 1944. Plan de reconstruction du Crêt à Châtron Neuf. Rapport de la commission du C.C. Réfection complète du chalet qui laisse à désirer. Rénovation et agrandissement. Devis: 25 100 .-Construction d'une citerne - réfection écurie en 1948-1949.



- \* 1956. Lotissement des pâturages du Lieu, construction de 3 chalets. En 1956 projet en cours depuis 3 ans. Réorganisation du pâturage communal du Lieu affermé au village du Lieu.
- Chalet Cul du bois, 40 bêtes, devenu Les Grands Buissons. Chalet aux Combes, 40 bêtes.
- Chalet Pré de Ville, 16 bêtes. Mémoire de Rieben. Nombreux plans.
- \* 1962. Achat des Petites Cernies de Louis Rochat-Ré. Voir EB 75, 300.000. Améliorations en 1967 pour un coût de 50 713,65. - 1963. Construction d'un chalet neuf ou réaménagement du vieux ? Devis: 85 000.- Pour finir seulement des transformations.
- \* 1966. GDA 41. Transformation d'un chalet à la Frasse. 80 000.-environ. Pour recevoir 30 vaches.
- \* 1968. GDA 43. Transformation au chalet du Bonhomme.
- \* 1967-1970, construction du chalet du Revers. GDA 44. Rapport Rieben.

### Et un petit tour du côté de Vallorbe!

- La bourgecisie vallorbière possède bien avant 1620 le chalet de ville, au-dessus du Reposoir, alpage modeste qui est abandonné au milieu du 19e siècle et que la forêt reprend.
- En 1635 elle paie 4100 florins le Mont d'Orzeires à Gédéon de Hennezel.
- La montagne des Epoisats est obtenue pour 1200 écus blancs de l'ancien bailli Samuel de Watteville.
  - Le pré de la Gouille à l'Ours 1694 et 1695.
- En 1703 elle s'agrandit du Pré à la Fée plus en aval sur le ruisseau des Epoisats que Jérémie Vallotton cède pour 1530 fl.
- En 1709 le chalet d'Essert est acheté à Albert-Daniel de Hennezel pour 14350 francs. Cet alpage disparaît comme celui de la Ville. Il est partiellement reboisé avec des épicéas.
- En 1832 le chalet des Plans est obtenu de Mme Defélice née Villon pour 15 000.-
- En 1842 la montagne des deux Pralioux est achetée en un seul domaine des descendants de Jean-Samuel et Abraham Vallotton.



27.

Dh 4/8

Rochat Du 10 . Roust 1808. ersonwallanund Sa Sond Constitues les Citoyen Robols Were a Maijou Rochest Berow of the Clipino rion las Amodiation Charbonnices, begined De plein gra out conferse. Leve 1. Double De tetice conjointement et Solidairement à litte de ways a ant Dacuodiation par les grésentes, de Mondiaux le Cochet par le Maillif Rod of plu Effiguer allie de Mulinew de la 29º noust - Metus, qui a fait conster De Son aprobation à a lijot, god grocuration Sigue Duftoyow Voaw Enucois Antey Sow charge Datinios a Saufanne Sous Date Du B. Du Journate, ici reprofente p le sitoyen Juge Aleparate hoches du done laquelle le Do avril -1809.30 procuration Sera a apres transcritter; Phosparois la Montagna que levit Monsieur le Maillef Ufingion goodede riero la Communa du Lien andessus Ber Charboningod, apollo en Malerano, Soit la Muratto, tolle quelle a ste gouséedes jusques à preferes, et que lesvit, Rocher amobiour, là tiennent à forma deglies nombre Dannes, area les deup chalots en dependands, Et out pour la torme de sip années confécutives, que commencerous à courrier au 10º Octobre pros et ficurout à paroil dous lesdits sis acu

28.

4. De Décombrer d'amoliones les gres d'autre liens Dela Montagne Susceptibles Debounifications, Comme il est Dudage. 3. Que tout le fumies que Je fora d' tamastore dedans & how des chalets, Sora conduit depanche Dans les endroits les glus utiles de la Montague it en tous convenable. oto au one que lesdito hochos amodieur, rechangand lour bétail de, cette Montagne, à la leur, qui est Voisine, il est ici eppressement rese ala us gourra asoit liew au prejudice premiere et que de plus ils me pourront pativer ancew betail apres la ft Denis, epoque Dela descente ordinaire, jusqua Clavaison grochains. 1 3. Les sit, formier, Sengagent de faire construire à leury fraip deux Citoring newsas, bounes a marable Mes gardent cette Moistague Sip rus, & une liter. Sits my rastent que trois and, la première desdits Citerias Devant Se faire le fourant de l'année prochaine au plus tand. 6. Als payerout De lour, Danier, le Valaire ordinaire Du forvation stabli pour la garde des bois dedito. Montague, at rendrout diagra anna chet ledit Citoyew Barbay à Sansanne un bon Grounge quils fourieron à leurs fraix. to lugia, feront loutes les autres choses nécessaires. pour maintenir el bourfier ladite Montagne et Sas confiée à leurs soins, et cela à dit debon amodiano, Selon les us el contino, du bajes, pour là rewre enbow Class en quittant lavor la chardiere douct ils auront la jouis sauce pour la remettre à Coppiration du terme de cotte amodiation, qui, outre les condition ci Davis exprimes, a été faite pour le prip soit dente annue

De Quarante Phuit Louis Don Jon Cent Toipante luit francs, gonistoute chover, Payabas Sur chaque Nouvelaw, Meato echoant au 100 vaurier 1810. et ainsi De Dannes en année jusqu'an bout duterin amodiation, Charge ice referre que tou, in etablis ou à établis spar le youverne auties autorites correpetantes, Jur lavite Montage Sevent à la charge du propriétaire. a a lefet derce que Devant lesdits filoyeus Rocha de pour plus de Seivate le Citoyen Louis, few vacob Rochat dela format Tur mes uning Sa gostero Cantion Solidare d'reporte tant du payement regulier du pris de la prépate amodiation, que de le pécution de touter les autres conditions y experiment, auste à lobbigation de la Dieus. Phisi fait & Cro nonce Son touts, autres clauses requises aux flarbounières en gréfeuce Pils desdites Charbounieres, Semons requis, Ledit Pour 19 aoust 1808

Jeneur de la procuration ci devant mentionnes.
Moi Sons signe, charge du Renten de Monsieur le Nailles Estingues, allie, de Mulinen, donne charge de procure ensure du pouroir qu'il mon a donne par la Lette du 46. Juilles dernier, Anjetogen luge Repandre Rochat, de faire passer sur les mains du pitoyen Novan Notaire, une.

a stuellement andit Monfrem Efinguer, apollo en Malevamp riero le Law, an litogon blochat.

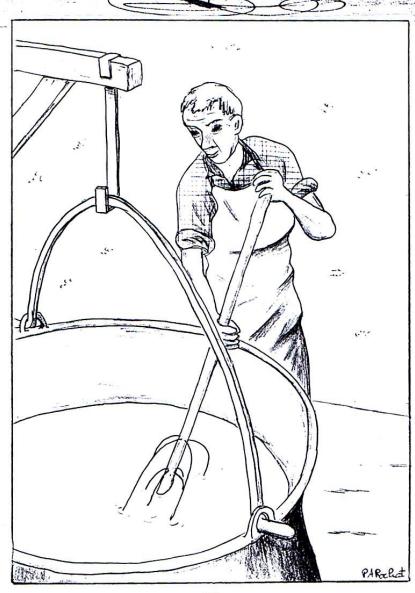
Del Eprine, pour le terme d'es vondition exprimés
Dans un Settre du SI Puillet Dernier. —
Gromettant & & Sanfama le 6 Moust 1808.

2 Signé Dean françois Barbey

- Sour Copie Collotonne.

- Alleste Dorrand ...

Dorrand ...



A chat de Mallenaux en 1809 ( Du 14. Swrit 1809 Gersonnellement S'est constitue le itoyen Gier Abram Samuel Rochat marichal, few Jeans Vraac Rochot De Villard en Dessus des Seve do reminante Charbonniered; Ini a vendu a ir dong Rockat et Jaus referve, aux litoyens Souis 619 Julist 1809 In Charles Rochat freres indivis du hace geres, le gracion grow les deux grafant es acceptant, Une spiece de patirage Situe Dadsus Das vitas Charbonnieres, Maleraux, grow Calpage & Eurison quatre van avec un chalet whe literue & deup bois à Damp, le tout contigue tel quel existe limite Citogens freros Kocha le spaturage des Ocquerauxs d'orient a Vile, le memo la Montaque de la Commune du Sien, apolle te Pret a flation de l'ent, lette dern Montagnes et pour un pen la Montagn apelles la Muratte doccidente, avec & Broits, Dependances, apartenances quelconques; Et cette Wente est le goris Capital de Etelle But Voisante et les vius au ling grown leut Sout les deux tiers abour le veuleur, an contentement Twit liere after Mochat vendem par les arrangements partie ( don't les acqueteurs sont quites; au dequoi les devetiture et Juvetiture) Je do ensurves, avec genomessa de die garante à la gart du prédit vendeux à lobligation de les biens; Les Droits Cantonnaire Sero grayables you les Citoyens-frees Rochat. acquisiteus, à qui de divit. Suisi fait & Basse and Charbonniers en prisence des: Citagens Vacob Rochas Tustitulen à Cuarnous et Jean David Phumberset Cadracturier Demeura Levit Town 14. avril 1800. - Donard

-168-°

Del Doutiemes abust mille hier cent Vingto Sig.

Conditions Sous les quelles la Municipalités de la Commune du dien), considér des avis qui ont ou lieu, l'oppus en amodiation, pour les termes de trois à Sepans, les montagnes d'ites de Combenoire, et Christines, apartenant à la dite Commune. pour y entreron un les May 1827. Sous la dédites réciproques aubouts des trois première - années, en Savertissant les courants de suillet de la troisième années, en Se reservant la dernière mise, et les chois suilles miseurs.

- Pour tous les articles cyapras.
- 2. Ils payenont bympot Direct du au Canton, fipe's Sur ditas muntagnes, pendants quils en journets, tal quil est designes Sur les cadastres,
- J. Ho payeron le prie des amodiations sur chaques les Janviers, les priemes de harra au 1 d'anvier 1828. et ains de suite.
- 4. Lit renont en nature pour les diles montagnes chaques année ) Cent; Cinquarles livres de framages, chois is par les Bourisen, avant la possée d'aucun fromages, et les rendronts à leurs frais à la maison communes du d'au.
- 5. Ils maidiendront les portes des chalets boin pardies, et rego aloquent les couverts et abalets, et maintiendrant les planchers tols quils tem Servit romis, et les rendront ainsi aubout du bail.
- 6. Ils consuirent les citernes et piels Jamane que les Charoaux le bois réconsaire leur Serres margael franço pars les forestés Dela Communes.
- 1. Ils ferront chaques anno quarantes loises des muns, ou en retiendront 80. en place, au choise de corper, et dans les Endroid qu'il designera, et randront les tent dans les mêmes l'est ques les muns, cloisens, et chanoaux leurs seront ramis.
- 8. maintiend works les bassins à Blat quils leur Serront remis, and leur fournissants le bois sur la mone.
  - Je feront chaque orner, quatre poses se se combre dens les chiroits qui leur Seront marques pax un de lequeldelle municipalites, sous reserves quils ny mostront jamais les feas, non pelos que sous aucunt endroits des mentione, sous respondres, ils nes feront usage des boisques pur pour celui des chalets, et nen distinient aucun.
- Devront elevere des potités plantes de lajour dans tous les ondroits ou cela dera recessara, pour l'ombrage du botail, les bois à bamp . reserves, l'éverent les pierres mouventes qui sont dans les box, lieir, et les reduire en tes; gle meneront et épancheront le bument dans lettens convenable, et aux caro cad roit nécessaire.

11. Snotterons derment de Maportar à la municipalité, Soit à qui De droit, toutes les personnes quils trouveront dannéfiantes, taut dans les bois à bamp, qu'à ceup éleves et en reserva - dux dites montagnes, en faisant leurs raports à qui de droit, commes aussi de des contenir eup mêmes.

12. The journet des la chandiere, to autres membles qui leur Servet remis

15. Cetto amodialismoso faito sans aucus rabais qualangue, Et ils payaronto quaranto haito frances competanto nu boursiere de las
Communes, pour les vins destrois recemiera annaes. Et nes pourronto remetres les montagnes à qui que ce suito, sans les consentement de las municipalités.

1A. Ils payeront Vingt-batz au Socrataire, vatra lestimbres, pour les.
Deup doubles de l'amodialism; De mêmes que les frais de criq \_
à l'hissier.

après plusieurs ciuq et misos-faites à chambre ouverte, les = prédites montagnes de Combenoire et Christine ont étés lihuis d'amodiation, sous les conditions explosants experiment, au diam - françois fils de Joan Guirre Juignand du diam, pour les prujoses Cinq Cent, Vingt-un-francs, de dip batt, pièce, par annéel;

Il a présentes pour Ses Cautions Solidaires, les Sieurs —
Charles Samuel, et David Souis Rochat frances, fils de Bierre abrand Rochat de la Cornal! Le dit amodieur ayant livres compitant au représentant du boursieur de la Communa, la somme de quarante hoits francs, pour la viris des trois premieres années! Infor de quoi la présente amodiation a étés Signes, à doubles au dia, Le dit jour 12. aoust 1826.

Corachations Journal Jermier Benjamin Erman.

Du 19 Sain 1854

Concidions Sous les quelles la Manicipalité du Lieu expose
en americation pour le terme de trois à diplans, sur les mentagnes de la
commune appelies les Crachatrens pour en prenère possession le
courant bélobre 1854, avec décite siciprogre au bout des trois premières
annies, en d'avertissant le courant de Juin de la dite annie.

Art per Les misures sont tenus pour leurs thises, et leirent faire connaître.

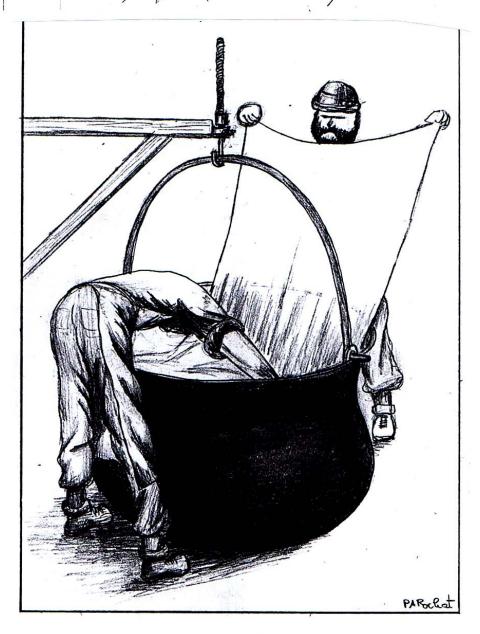
It agrice leurs cautières avant l'ichnies.

Les de juitea laires payerent l'americation chaque It fansier. winst que les impots tels à l'état, cont la premier de lista le premier Junker 1856. 30 Als tirrent chaque annie Cent livres de fromage par mentagne rina Vranco à la maison commune après quelle chotif en nura cle fait par qui le droit, Sur les fromages fubriques à la montagne et cans le las quits in sogent plus recestables, its to payerent cinquante of to live . Is fewerent & une chandiere qu'ils ne pourront dons lour ainsi que les mentagnes, sans l'autorisation de qui de droit A' . Ils conviront les puits et citernes, maintiendrent les bassins et chinany, portes et finites lentresents pendus, regoutograns les chalets et fournisent de via siche, le bois pour ces reparations, come que color à l'estage la chalet, se marque por l'Inspectour sponstice de la commune, sant pour l'encelle, Sous Defend d'en charger la destination, ainsi que d'en couper sans marque Sous les peines Statuces par la loi-3 Mi front chaque année quarante loises de mur, ou en retiend rout fruitante loises et à riaption dans les endroils que leur Seront designes, ou les pays . Un frunc Singh with las toise aw choir de la Moff enobela les Elebards pendus dans les passages du. 6º Ils foront chaque annice quatre pourts de decombre où il four dera marque, à le defant il Ara fait à liver frais ou ils payeront fruit france pour pouse, an chety in la Municipalité ! To Mis huncrout et chendront chaque jour dans des lang convenables, l'enquais preinit par le bétail , cont il ne pourte en étre distrait anoun. got L'horbe de chaque enontagne en powero étre brouter, que des somehabet respets of par les vaches pour le plus grand nombre et dans ducun cas servi d'aprenie ili ne pourrout ni fanchel ni amener du fain sans la permission de la Mote go Mi fourniront thaque anniera l'un de chalets Dif pieds de boudront, den ils bewont faire l'emploi- à riaption, ou ils les payeront un france 504 le pice Queune oftraction ne poura être faits sur Plane des mondagnes dans autoris Johow, ni aucune intermette ne portera et a exigée pour four à chauf ou à charbon que la Abunicipalité judirait faire colire sur lun des montagnes, in pour If o Ils prayerout complant pour vins des trois promières amires Marante Sept -Franch par monthigne, et de manie pour les trois dernières. 12 da 166 so reserve Dichoir en bloc ou en details, ainsi que la dominio miso. Dans co destino cas les conditiones sevent partages Il Sera parje complant an Secretaine trois frames par amodiation outre le Simbre the \$15 f par inontagne pour droits Deveries an Sergert. THE Il Sera fait under Des Ming of an inventoire des objets à l'inge in chalet pour elle rendus bans dans le mine clat à la fin du hail!

Spris nombre de cries, les deux montagnes ce-desses ent de au jugies aux conditions ci-desses designices à Benjamin Cruan dit que set de Vallorbes sous le continumment Solidaire de Somuel Déprass aubergiste au Lieu ffeu Mousse; et François Grobet de Na llorbes fon Abrama Isade le pour le prix de Noufreent-Dit francs pur an .

Che foi avont signir au Line le 192 luin 1834.

Out signi ave le bon pour Benjamine Cruan éit qu'el François Grobet Samuel Dépraze.



# Du 27 Stril 1829.

Flagore, Des Delegues soussignes; au sujet 9. La tourise giuls on fait. sur les Montragnes Se la Commune Du hieu; jour as prendre note Espette des regionations à faire, au Choles, (Basimens) Citernes, Print, et leur Couverture; la plus ur gent pour Cet the; Saroir.

# Chales de combeniose);

1. La Cilerne proche les Chales. Il je a inviront 11/2 lind, I tau les Doures.

Sont toutes abimos v, point Do. Courinture que dempositaire beur point

2: Les Suit du lottes du vents du Dis Chalet, il a de l'au a moitie

mangre de 4 à 5. pière, pour la fouvrir au milleur.

To La Cilerne don Besses en parties Dewarente.

4: Le couvert du vieur chalet de bois bon; la fiterne bien couverte.

Mis on romangue pour de soint, pour ramassi le bument on an a pas un que très peut sur la montagne;

# = Chalet De la Stristine Dessous.

from Sur los planches, toulers las porto, closent, ouverter sorgie donnes a crivia quily à mauraite intention de formier De l'interder du Cilonne du Costo de Priza du de Chalet, na quenount trois piedes d'aux on se posto qu'elles loules, lentrement a la restation

# Chales Dessus De Diles Christine)

3. Last loit, on bon bestim (de regentinger; a l'enie); il resides part un pouce des planetes; toules las portes de peridies, et lasto au, saif celle de la porte d'ontrée d'Amrie ; Privieuns,

time Toise De muraille dels bree et qui toits Ouvertine, In un mots loud at dand Destas Destous, land Jams le of atmost qu'aux allentour du J. Males .... 4 La literne à cotté dufhalet, les Douves pourries andessus. de runger, it ring a granvirunt of pied I Law; Mards Docume na par the transported pour l'épendre, sur la Montagne. En outre les soussignes, on remarquer aver douleurs qua plusieure endroit au murs qui ont de etablin ( ou totte ) es petite pieces; on deste permis de le rempre pour faire des passages, pour passe, des bois, que la vigilance des forestier, de la som mune no se porter pas de ces pottes, pas même den les d'alit de bois qui sont fait de puis le rou velle an Tornier \_\_\_ Chalet De L'ordons. to the parties du toit devant, et du derrier à recourrir à neuf, , de mema que rapaver la shape du lotte de Priza. De Steplanche da chambre de la plague, que et toute delabrese · Susqu'au point qu'on re marche que sur la terre. Il contients Viametralements 240 preds, soit 2. 40 Files planched Das Deux Penies dons bun recipopales. at bon bedoin cate miens entratorius. au Shatet Cosses son Tepar 40 La Batiment - que ques joutierer aux Engles des toits les Bouveand sont but leve at mis en tas; dont la plus grande parties sont pourar, et use. to Les Cité nes, puites, et lour convertien dones passablemen an bon Stat, Les Correctes, and mis Sand les Shiroit convenible, - au beur rechanges \_\_\_

N3 It ya Dund la ramure de grange de la maison de lordon Des reparations concequents à faires, dont il faut vier si on les pourre faire faire cottes rensies. An Chalex newf, soit belies Essert. to La chalet Batiment; ily a give ques gouteres -la shape da totte Convais à basime de reparrer -. I Les Citorne, qui l'aistert on le som do quelques anyris by 2. prosto le shalos. 3. Le l'ouvert au vodin du Chalet, Neux et use of tombé en ruine; la literne viulle, et pourrie se ofait et point l'Eau; hord Votat de la reparer! -No on remongre que les murs qui on éter Commence à tombé en ruine, cause du maurais Etablishment des dit murd .... Au surplus; commo latablishement dure nouvelle Citerne Devients indispensable, les sousignes proposerant, pour le meilleur amplacement an hant In bout dit the aubort sur Deurs prockés Nade en tems du pline; cot Indruit désigne ale sur le fantonnement oblenus, de la montagne On prejenteto; Vaciances au même dujets que devant Du 14 Mai 1829. + au Chalet saliment, à l'éture reparation au planté plus un boat de parvis entre la Shambre, à loge, et la Care à lait, ou il mengue quelque, planche ; et in - 175-

your enfer ala porto vera cave, , reprame sort platoni à reparse De toute recessite, quelque goutires au lois 20 La citernes du cottes du vent tres mal courante, toute les Deux remptie d'fair. ---- An Creachation Views - 30 Le Shalet Batiment; passablement bon; la filerne -# alle de Les Cilianes (ou flore de boist a la Dame Couvertiere; la doune Maparities de l'aux montres de boist a la Dame Couvertiere; la doune Maparities de boist à la Dame Coconvoide en partie; la doune Maparities qui la limente. à reparer article très règlige ins forte longlems, en remarque qu'on à trope toupe de plantes desqui à alterer la source), 4. La siterne neuve du Man Siela Saume, il desmanques poste 5/ piedo V'Saw gielle ne soit plaines \_\_\_ E Ille ra peut être anvidages raine pour bonne -Chales Hermann. to au Shalet Balinon. So toit levant à hesoin se réparation de plante les lécuries à résparen. Land filernes proches Dows thatel con tres mauries that 3" Le fouvert et literne. in dornier colle occident dont passable to Le Curers, de traise passable, il fai divit replace quelque per Sous lad followners de pointes pour rando le det de niveau La Cilimer et plus de la nivilier Van Epandant les dours au dassar so delabrant alleste au Sien le 14. May 1829

apport due la visite des châlets des montagnes es patrisages de la Commune du Lieu en 1875. par magnard L'atter vickrimaines, GDA 10

Rappus Crets à Chattons . viens occidental . Clivar qui communique avec la chalet Rennana. o que celis des Esesi dans le bas à reconfernire, mur à reconstruir our abreds. Isroches fou bas du mura represer. Ouventen entre les doux chalors et mur aux abouds à Reparer. Citornes aux abords du châles à reparer ; chenesux à cours trouve ; conges à reparer . a menager un enclos pour le fourige. Hancheier l'ioba a poses . El mis sufficemen. Costron fre pour de medi à reposer ofices que le planeter de l'écourse : niveler de Cétainer 6, Come pour informarie à construire . Crets à Chatrons went orientel. Rechange du prosèdent. Clotare limitane la munte

à reparer de tout von pardones. Clotores à constitue an back du prospèce. Citorne cen 1000 ou chales à recoursir ( cubrer la pienes de l'evels ) on clotmen autom anisi que cole au combant Existes à pour à replancher. Abores au Lovant ou châtes à reinster, fenteur les piemes De l'ouclus des pores. Lourie à reparer entièrement. Etable, infirmisée à constraine.

Estimajes des 2 cross à Chatrons . 47 vaches .

Chales Lermanh. Ouverture de communication avec Cook à Chanons vieux, à repaur ainsi que le reme aux abress . Citerin au conchaur à reparer les chenemes et la Caurottale. Citerina à combar au midi du chales. Caboos au Lorant du chale à morter es à repaser. Estable à poses à plancheier. Enclos à amonagen . Irrer l'initeres a Odouhomme à reparer ainsi que le clodar de Communication from moiting montagnes; mun à complete à l'augh du find : Closar ence & Bou houme . Sosses à constinui .

( Livages Lo raches ) Poè de ville . Pare de l'eaut à nivelor ; repaser le plane lor . Comi Sufisance . Fluis à nottoper ; recourrier & clottoner autour ou vouter . Etimoge 9 vaches . Chales-trefif a reposer les breches den plusiem puites au bas en mon Cimitante, · les pateringes du vierby . Cambler plusieurs croux au bas de la montagnes . Tinis à la l'imit des Efrente la notemper, recourrir et reparer la clotin autour. Reparer les broches du mun De cloure departueles champs au conchaus. Etables à poses à mettager, replancher es reparerles muns. Ecuni 120 piess aumms; plancher à reparer es nivele. Coste de l'infirmerie à ouveir à Occoident.

Les Viverts. Réparer les muns de l'étable à poses mu levant du Chales. Hettagen la citum au Mord los duchales et recouveir aun ou 1702 - Onen. (7 years in Plenelle pour le fournage. Trivaler le plansheren le pari de la posici écourie. Mirales le pravie et les blancher de la grande courie, reparer la paron de deparations d'avec la grange et nevaler come dernien puntapproprier à vadoraments qui en de reconf du Brisil. Il y ap une quancie Bien insufriquer de foin pour les bestins ungons, ce qui ou une consog efisance de l'enclus dans hous demandens l'agradioissangle, L'écurie est uisufisme Si Che Ven lapport aug mistantiones vier la matterel : 168 files Commun from 59 2/10 des Nachu: 16 710 De genisses de la Band et 7 9/10 De reaux Suit on tomo 69 Naches aven le Chates houf qui en a rechange. Il y a danc line, d'agranoir les constructions, de - frai une routeu otaba. Okeonstrufii le plancher de kisase à pour au misi du

chales. Inur de clour à expour ence De James Depuis a clisme qui

an dessus des champs jusqu'an Risand. Infirmente à constraire. Celevise du Châler à l'entre des constraire à newster. Insur de cléane des citemes au l'act du Châler à lorsustraire. Faire une poste ou midi de Chirole à poses. Insur de de cleane à repour cuta la pattunges du Sechey endu Lieu.

Elivage avec le preside for vaches.

Rappoer Cottier Verticana

Cocar els montiaux à reparen, le mour ou cent de Vouverir & former forcilment pour facilier les persons appelés à y passer. L'éparen le mun de cloters our abores de co obien :

Foutaine du bont des Combes pris des champs des Jagues Clara Viegoin , langer Araberds et numper le bassin .

Combenoire Mer-limiteur la propriete à 200 bery à reconstantion de Close formant l'auventure de constante de l'entere de constante l'éterne.

Close formant l'auventure de constantion de cos doux proposités à reconstante l'éterne.

au Proit du châlet à reconverir est relonner (his unyeur) d'elni accerti pour ces repares :

tions l'Juin. A borssau conchant du châlet à ninfelon : montants de la poste à repares (unyeur) Pareture et l'écurie à réponser immit d'atoment : paré à rivele en le béconnant d'abbits a ports à reparem Encles ensuppliente, il dont els augenusi au misi. In firmant d'abbits a remare l'entere a reparem Encles ensuppliente, il dont els augenusi au misi. In firmant à constante. Inité au misi du Châlet à remune , reconstante et reclaime ; anderi à removue, techange et anieus de la cheure de claire d'initement de misunger la cheurenz, briche à réparer et reconstanti le mure de claime l'initement les petres, pieses à fermance Capt & Ferman d'Inference à l'Emforie.

Etivage 3) tache

Orner lemitame le praturale communat de la fondereni aux crecommes avec la Combe à Lauri Afriquand Chen Clause, à recombanie des deux cris . I lists vis vis de maisim Chen Cause sur la paramagn de Toutenini aun Collemanne à rechance ce presente. Neur lemitane le paramagn Communet du hamann du Sim ceve cessi à freducie Cart Chen Clause à biopstani vur tous vou paramas.

Suits de Plan de l'évers du pateurage au Siau à clouser.

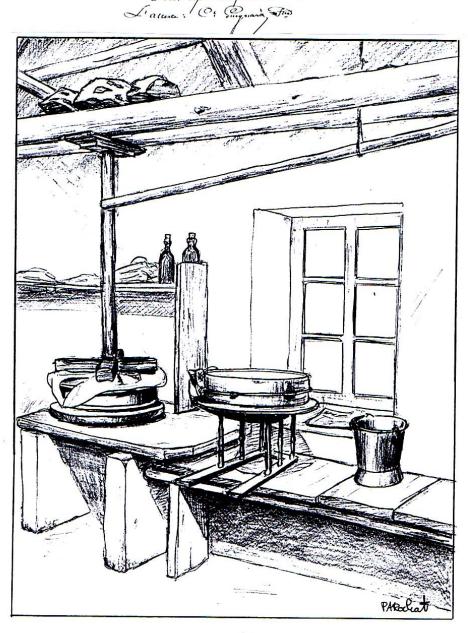
Inur limitambe paterage du hamban on Lieu, d'avec cotri à Victor Provenchon de la Fontse à reponer, autri que cetti limiteran les Flatuis our Contert.

Factorine deninie le Charlour, sur le pateringe commune ou vou , bassin à neaver, abords en pierros. Clodar denière la Combetan, au moni patringe à reparer, to housse, aniei que le mur any abords. Déparer des broches devenur declosien outre les paterifique Dei de Ville à l'augle oudlan de Essets, jurque devant la Fiebler.
Mesan des barrieres autorende la Verpettiere

Clevar de la Combe, prei du derna cuero les poterages des Charlemières exen Lieux à Construir ainsi que les moutaines, les totes de mun bet la mine aux abards es andresses. Sassage punficions à aminique pour le chemin de minerie.

Cépas oc Vent Suis au Non ou chales à retterne, reconverir et clatime, aminagen els abords. Abords chele à nivele . Etable à ports à nettorn et planchéir , buissan curchant à reconver aniei que le taigang renouvelle le basse : empierre les abords. Creux à combler au levosse du bassein . Baumes à cloume on combler au comobant de la montagne pri la ceterne de la moleste. Citame de la matrite à clouve. Fontaine à signar vur tout vou parcours, bassein à remotraire.

Rapper Inonna



```
Morte Syndie dépose sur le bureau une circulaire du 16. mans
  1886, du département de l'Interieur, Vervice de pulice Vanitaire,
  qui, vu l'entrée en viquem le 1. cevir 1886, de la nouvelle lui
  Vivillorgami vation varfitaire, invite les municipalités à a dresse
  pour felle date au Seefer de lour district.
  In la Bleau mominarif des ce payes dans la châlet principalest
  Silie Ver le territoire de la communde sila commune en diviverent
  plusiours arrundiddements, ce torbloam indiquera frum chacun de p
  Ces arranded veniente les nums des nicultagnes qui donous-enp
   facus parties.
  112 précouis Ven le nombre des inspecteurs de Caracie es-Suppléaux
   equitalles estimient micessine aux Besun's de lour commune.
3. flan priaris sur les nominations que la Cansai d'Frat-est
  appele à foire enveren de la number lui.
    Ca pries discussion, la municipalité decide que la Commune dera
  devisee en 4 arondissement, savoù:
  1. Than barnioned , harmon det, qui ava les alpayed ci-après .
 a) Seauces Cornies, averallan is Chater nuis at Cross a Chatenns, america
                            " View Chaler dor
 & Venier Cernier.
 c, Vaturage de l'Epine. Sous diaton j) La Caquesettas
                                 Ky Non homma . Dessus .
            de la Comas.
                                      is Dessous ,
             du Hans de dres
   La Mucette. avechion my Pei- Ventet.
   Le Chalotet
                                 (n) Saturage dos Charbonnieres sancheles
   Sechor , haman du , qui aura les aspayes ci-après :
    Chifeen Hermann. avec chaten co Softwage du Vecher , Vom challet
    Every & Chalen nouf. is it .. I Bi so Wife, averation
 3. Le l'en es compris Fontaine aux allemands, qui aura les alpagerains ::
   Laturage Referchon .
                        avec chales by Sammage de Venbery
                                                           have chales
                            is is Copa Some
  Les Plainer ( aubus)
                            ";
                                                              .4
                                                              rij .
  Saturage de Faculaire que allemands sandisto Osdan
     il de Ference Care . amochine () Primage Du lien
     " de LY. Suignand (Charlense)
                             in pul Combononia Christine, ano shales
       Lucuit Regneral .
                             3 -180-
```

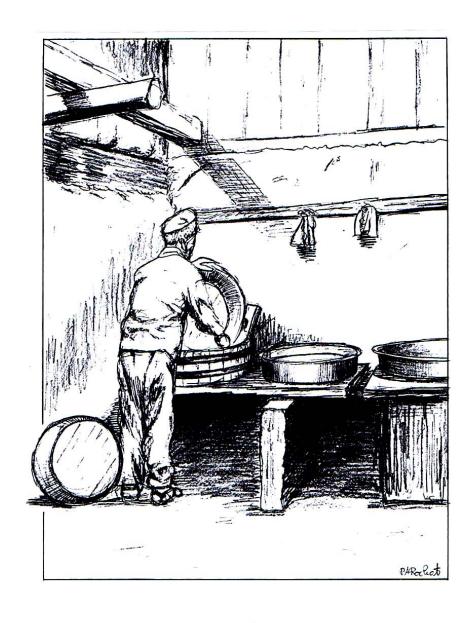
4. Combenouse, haman, qui auna los alpages a'-après :

e) Saturage de Combenent s.c. 6, Saturage de Lauis Vingnard (Combenens).

c) is de Challes meylon . v. c.

Leurs suppléants

Elle me préavise par pour le moment sur le parayonne n: 3 de lois circulaire



Note: il s'agit-là d'un survol qui permettra toutefois, pour l'essentiel, de rendre à César ce qui appartient à César!

## 1941, 4 septembre, ports des chalets:

Combenoire,	43	vaches	à	fr.	56	prix	de	base:	2.400
Moise Cart,	34			11					1.800
Chez Lucien:	57	11	11	11	58	H	11	" :	3.300
Bonhomme:	56	11	11	11	53.50	. 11	11	" :	3.000
Pré Gentet:	33	11	**	11	66.50	1 11	11	" :	2.200
Chalet Hermann	: 20	11	11	11	62.50	11	11	" :	1.250

Ces prix s'entendent pour

un prix officiel du lait de fr. 0.24 le litre. - Pour chaque centime de variation au dessus ou au dessous de ce prix, une variation de fr. 2.-- par vache, en augmentation ou en déduction du prix de base est admise.

Bétail ayant alpé sur les alpages

propi	riété de la	Commune Du	Lieu, sis da	ns l'ard.l	
Alpages	Taureaux	vaches	genisses et veaux	Chevaux	porcs
1957 Chalet neuf		23	36		20
Esserts	1	40	8	1	30
1958					
Combenoire		21	44	2	24
Chez Moïse Cart		20	19	1	32
Chez Lucien	1	43	14		43
Chalet neuf		27	30		20
Esserts	1	38	7	1	30
Tépaz		2	91	1	2
1959					
Combenoire		21	47	2	28
Chez Moïse Cart	1	18	19	2	23
Chez Lucien	1	50	22		50
Chalet neuf	1	29	24		28
Esserts	· 1	39	12	1	30
Tépaz		2	97	2	2

- 1956 Monsieur Armana Guignard soumissionne pour le Chalet-Neuf des Esserts.
- \* 1961 Arnold Werren, berger du Syndicat d'élevage bovin des Charbonnières, loge au Chalet neuf du Crêt à Châtron.
- \* 1962 Location du pâturage de Combenoire par le village du Lieu. Les propriétaires de Combenoire voudraient louer directement sans passer par le village.
- \* 1962 Gravure de Pierre Aubert du Chalet Hermann. Sera offerte à John Tardy pour 25 ans d'amodiation de cette montagne.

Romajamo ties ce 2. VII. 1962

A La Municipalité de Lien. V. de Joux

Messiems.

En reporse à votre le tre de 21 point doub pe veux remercie, je veux sien exécuter une pravue du clabel Hermann. Ceci aux conditions précédentes soil Fre 50 avez enrabement, soil prin l'auxonne on début le 1 hives.

Avec mes remerciements venilly agres Messieure mes respectueures sochetations

Piene Dusal

Sambigny le 28 décembre 1962

to la Municipalise de la Commune de

Mondieur le Syndie et Mis.
Dépuis bien quelques jours une atmosphiere sombre régne dur notre placéeau duisse, un soleil un peu hondeux se fait entrevoir un instante pair

Semaine; nota jura est invisible journée durant, si bien que nous sommes la à se demander s'il esciste encore, voici les réflections que nous nous foisons journellement; espérant que a n'est qu'un jière et que nos amis de la haut sont encore des notres, et que à nouveau nous aurons le privilège de se reneautre pour manifester note amitie, espérant le de nous hous sans exception.

Mois! comme cette fin d'année s'arane a grand pas et que 1963 ra se présenter sous peu un beau inatin, espérons. L' qui ne reur pas lousser passer cette date du 1º janvier sand pour sous ouporter modresser à tous, membres de rotre autorité communale, nos voeux les plus cordiaux de santé et bonheur au cours de

cette future aurier.

cher Monsieur le syndie et Messieurs, nous ne soulons pas moblier cette saine du début de décembre, passée dans un estrit d'amities et de gaieté est Louvenirs intérents surfaits pour moi-même, qui suis et un êige ciranie, où les distractions de la jeunesse nu nous aftirents que sarement; of un occasion comme celle-ci seste un joyeux souvenir toinsi, nos ringh-cing années, ch selation commune peste un souvenir sincères de tous mes amis de la-hand.

Le lableau que rous nous avez offerts un inagnifique, c'est un cardeau que rous

in pourez rous imaginer a Sentiment de secon:

- naissana que nous rous derons, dont paimerais

être à une dan moins araneir en de pourrir

ainsi être utile à toutes ennélierations qui pou:

raient encore s'effectuer d'après ma facon de

soir les choses, telles qu'elles peureut être, réalisées.

Mais hélas : chaeun sa part, je me dois me

plaindre.

Conton une fois merci, et de nous tous, Monsieur Le Syndie et MM, recevez! l'assurance de notre haute considération.

yohn Cardy

- \* 1963 Reconstruction du chalet des Petites-Cernies, projet.
- \* 1964 Rapport d'aménagement des pâturages des Charbonnières et du Séchey par Edouard Rieben, ingénieur forestier à Vallorbe. Celui-ci par ailleurs entretiendra beaucoup de rapports avec la commune du Lieu au sujet de la réorganisation de ses pâturages, notamment pour le Plat des Esserts. Edouard Rieben laisse une très intéressante bibliographie.
- \* 1965 Rebecca louée à M. Wittwen du Sentier.
- \* 1965 Les Cernies, Petites-Cernies il s'entend, sont tenues par M. César Lugrin du Séchey. Bail probable de 1963 à 1966.

Charmont le 27 mai 1965

Cy. Vidoudy La Condemine Charmont

A la Municipalité du Lieur Monsieur le Gyndie et Messieur,

of ai bim real volce letter du 4 mai desnies relatives au renouvellement du bail de la montagne "They Lucion?" vous remercie de me proposer un unouvellement du bail et serais heureure de continuer à louer cette montagne conditions que vous proposez. Contépos je me permets de vous demander s'il serait d'envisage la construction d'un abri pour une vinglaine de génisses sur les cet du côté de l'Ordon, celà de mieuse toer parti de cette jone et compenserais La diminution de surface assez considirable apportée au parcour du bétail, remelciant d'avance de l'attention voucha bien apported a fal MESSELLIS

- \* 1966 François Guédat quitte la Frasse le ler mai 1966.
- \* 1966 Location du Chalet Hermann à Constant Genier des Charbonnières. Caution: Agénor Grobet, laitier.
- \* 1966 Location du pâturage de la Frasse par François Romanens, Le Mont-du-Lac.
- \* 1966 Résiliation du bail du chalet Hermann par Ginette Meylan-Rochat, l'Abergement, probablement à la suite du décès de son père Elie Rochat-Badoux, amodiataire. Repris pour la saison par Henri Barras du Pont.
- \* 1966 Location des Petites-Cernies par Robert Rochat pour son fils Jean-Luc. En 1965 l'ancien propriétaire de cette montagne, Louis Rochat-Tri, était amateur.

- \* 1969 Décès accidentel de Jean-Luc Rochat, amodiataire des Petites-Cernies (service militaire). Résiliation de bail. Serait intéressé Roland Golay, amateur du domaine de veuve Rochat-Badoux et du domaine de Robert Rochat.
- \* 1969 Amateur des Cernies également Samuel Rochat-Blatti de l'Epine. Cependant Robert Rochat gardera le bail jusqu'en 1971.
- \* 1971 Petites-Cernies attribuées à Samuel Rochat-Blatti.
- \* 1971 Construction projetée d'un chalet à la Combe soit Revers.
- \* 1972 La cheminée du Crêt à Châtron Vieux est démolie par la foudre.

Retour en arrière!

- \* 1968 40 ans aux Esserts pour la famille Arnold Lyon de Montla-Ville.
- \* 1969 Location d'une partie du pâturage des Charbonnières à César Lugrin du Séchey. Celui-ci exploite depuis 1966 une étendue de 22 poses sur trois parcelles. Herbages pour 15 vaches environ.
- \* 1972 Affaire Dubert pour le pâturage de Combenoire. Cette montagne est à nouveau disponible. Est intéressé Roland Golay.
- \* 1973 40 ans de fermage chez Lucien par la famille Vidoudez de Clarmont.
- \* 1974 Construction du chalet du Revers ou de la Combe, 102 886.-
- \* 1976 Renouvellement de bail pour Edmond Delay à Monnaz, pour Chez-Moïse-Cart, 30 vaches, 3.300 frs. Pour Georges Vidoudez, Clarmont, Chez Lucien, 55 vaches, 6050.- Pour Ed. Tardy, Pampigny, Pré Gentet, 37 vaches, 4030.- Pour Henri-Samuel Rochat, les Petites-Cernies, 17 vaches, 1871.-
- \* 1976 Commémoration de 20 ans de bail au Chalet-Neuf par la famille Armand Guignard au Lieu. Invitation signée Michel Guignard.
- \* 1978 Hivernage de bétail à la Frasse par Nestor Darbellay.
- \* 1978 50 ans de fermage aux Esserts par la famille Lyon. Une cloche est offerte.
- \* 1978 La Municipalité loue depuis 1956 le Chalet-Neuf des Esserts et les champs des Sagnes depuis 1966 à la famille Guignard du Lieu.
- \* 1979 Roger Vallotton berger aux Plainoz des Meylan.
- \* 1979 Pose de canadiens sur le chemin des Cernies par M.
  Olivier Chappuis de Cuarnens. A cause du décès de
  son père, ce dernier ne peut plus monter personnellement les Grandes-Cernies (propriété privée). Il les
  a donc louées à son cousin Claude Chappuis.

Comme demandé dans la lettre précitée du 14.5.00, nous vous donnons ci-dessous la liste de nos fermiers :

Combenoire : Roland Golay - Brassus - 45 vaches à Fr. 110.-

Chez-Moïse-Cart : Edm. Delay - Monnaz - 34 " 110.-

Chez Lucien - G. Vidoudez - Clarmont - 60 " 110.-

Pré Gentet - Edy Tardy - Pampigny - 41 " 110.-

Chalet Hermann - C. Genier - Charbonnières - 25 vaches à A. 110.-

Petites Cernies - Henri-Sam. Rochat - Charbonnières - 17 vaches à 110.-

Boohomme - Armand Golay - Charbonnières - 45 vaches à 107.- (rabais pour clôtures)

Esserts - Arnold Lyon Mont-A-Ville - 55 vaches à fr. 110.-Chalet Neuf Esserts - M. Guignard - Le Lieu - 36 vaches à fr. 110.-La Frasse - Fr. Romanens - Charbonnières - 30 vaches à fr. 110.-

Lettre adressée le 25 août 1980 au Département de l'agriculture, bureau des fermages, Lausanne. Réadaptation du prix de l'UGB pour les baux de pâturage.

- \* 1982 Construction d'une citerne à eau à la Frasse (120 m3) dont l'amodiataire est Nestor Darbellay depuis 1966. Son père vit au chalet à l'année. Le chalet actuel est une ancienne ferme transformée en 1957. La montagne est d'une surface de 31 ha et de 12 ha de forêt, à l'altitude de 1095 à 1130 mètres. Charge de 30 vaches + 10 veaux. Citerne du chalet: 12 m3. Manque d'eau chronique depuis la date de la création de cette montagne.
- \* 1982 50e anniversaire de l'amodiation de chez Lucien par la famille Vidoudet de Clarmont.
- \* 1982 Visite des alpages par la Société vaudoise d'économie alpestre. Chalets visités: le Bonhomme (Armand Golay), Les Combes (Tinguely), Chez Lucien (Vidoudez), Les Plainoz (Bernard Aubert).
- \* 1982 Lettre de la hoirie Rochat de la Cerniaz, Olivier Rochat, Moulin 44, Yverdon. Le pâturage de la Grand'Côte est fermé depuis plusieurs années déjà.
- \* 1983 La Tépaz louée au Syndicat d'élevage du Lieu.
- \* 1983 date du GRAND CHAMBARDEMENT:

Suite probablement à la remise de l'alpage des Esserts par M. Arnold Lyon, la commune décide de réorganiser la distribution de ses alpages en favorisant ses ressortissants, d'où éviction douloureuse de certains amodiataires de plaine. Certaines situations toutefois se résolvent d'elles-mêmes.

- \* Tinguely Frères trouvent l'alpage des Combes trop grand pour eux. Prendraient le Pré-de-Ville.
- \* Bachelard André céderait le Pré-de-Ville aux Tinguely et prendrait en échange le chalet des Combes.

- \* Armand Golay souhaiterait fabriquer au Bonhomme. Autorisation pour estivage de chevaux.
- \* Fin de bail pour la famille Lyon de Mont-la-Ville.
- \* Occupation de l'alpage de la Ripière par Victor et Jean-Pierre Rochat, agriculteurs au Séchey.
- \* Soumission pour le Revers (La Combe) par Lucien Rochat, alpage où ses bêtes ou celles de son père Jean sont montées depuis plus de vingt ans. Soumission de même de Bernard Rochat et de Samuel Rochat.
- \* La Ripière insuffisante pour Victor et Jean-Pierre Rochat qui pensent à l'alpage loué actuellement par un agriculteur de plaine. Soumissionnent.
- \* Ripière visée par Hubert Pittet et fils, le Solliat, et par Henri Petermann à Agiez.
- \* La famille Tardy est amodiataire depuis 23 ans du Pré-Gentet, depuis 46 ans dans la commune.
- \* Constant Genier & fils soumissionnent également pour le Pré-Gentet.
- \* Samuel Rochat et fils soumissionnent pour les Petites-Cernies.
- \* Claude Chappuis, de l'Isle, amodiataire des Grandes-Cernies, s'intéresse lui aussi aux Petites-Cernies.
- \* Philibert Golay soumissionne les Petites-Cernies, sa portion de Chalet-Neuf (Crêt à Châtron) ne lui est plus suffisante vu le développement pris par son commerce de tommes de chèvres.
- \* Eddy Favre nouveau fermier des Petites Cernies, 20 vaches.
- \* Philibert Golay amodiataire d'une partie du Chalet-Neuf.
- \* Pré-de-Ville amodié par Marcel Tinguely.
- \* Chalet des Combes amodié par André Bachelard.
- \* Pré-Jentet amodié à Victor et Jean-Pierre Rochat du Séchey.
- \* La Ripière attribuée à Samuel Rochat, greffe, les Charbonnières. Le contrat liant la commune du Lieu au village du Séchey concernant cet alpage a été résilié le 26 XII 1982.
- \* Chalet des Mauves, propriété privée de H. Bühlmann à Apples, qui le monte lui-même, devrait débarasser la "barraque" anciennement de Charles Nicole construite sur ce qui était à l'époque sa propriété.
- \* Edmond Delay & fils amodient Chez Moïse Cart depuis 1942. Poursuite du bail. (voir plus loin pour historique de la montagne par Willy Rohner, syndic de l'époque, ou municipal).
- \* Les Esserts attribués à Henri-Samuel et Bernard Rochat de l'Epine, aux Charbonnières.
- \* Georges Vidoudez restera amodiataire de Chez Lucien.
- \* Lac Ter, Crêt à Badeau, loués à César Lugrin du Séchey.
- \* Signalons que le cinquantenaire de l'amodiation de Chez Lucien par lafamille Vidoudez, a été fêté le 28 août 1982.
- \* Armand Golay a le droit de fromager au Bonhomme,

- toutefois la commune ne prendra pas les frais d'aménagement à sa charge.
- \* Etaient aussi sur le rang pour les Esserts: Victor et Jean-Pierre Rochat, Daniel Hauser, Paul Bifrare le Pont, Jean-François Pittet Le Solliat, Fritz Germain, St-Georges.
- \* Combenoire toujours loué à Roland Golay.
- \* Reprise par la commune de l'exploitation des pâturages communs ou communaux jusqu'ici affermés par les villages. FIN D'UNE EPOQUE résumée en une seule ligne! Le village des Charbonnières par ailleurs, vu les nouvelles conditions, avait renoncé à soumissionner.
- \* 1986. Marcel Tinguely d'Apples résilie le bail du Pré-de-Ville pour raison d'âge.
- \* 1986. Soumission pour le Pré-de-Ville par André Bacherlard, Christian Guignard, Willy Rohner et bien d'autres. La montagne est fort convoitée.
- \* Décision d'attribuer cette montagne, en 1986 toujours, à Jean-Claude Genier.
- \* 1985 1991. Bail pour les pâturages de la Bourgeoise, La Tillettaz et de la Grand-Sagne signé par Daniel Hauser.
- \* 1986. 25 ans de location pour Marcel Tinguely au Pré-de-Ville, chose non signalée ci-dessus.
- \* 1987. Pré-de-Ville loué à Jean-Claude Genier.
- \* 1989. Petites-Cernies amodiées à Olivier Rochat, en lieu
- \* et place de la Ripière. Forte demande pour les Petites-Cernies.
- \* 1989. Daniel Hauser loue les Queues et la Bourgeoise.
- \* 1990. Pré-de-Ville. Cédant: Jean-Claude Genier, preneur Bernard Aubert.
- \* 1990. La Ripière. Cédant: Samuel Rochat représenté par son fils Olivier.
- \* 1991. Pré-de-Ville. Bernard Aubert & Evelyne Meylan.
- \* 1991. Location des Petites-Cernies à Olivier Rochat. Le cédant: Eddy Tardy.
- \* 1991. La Frasse, bail établi conjointement par Nestor Darbellay et Norbert Darbellay son fils.
- \* 1992. Soixante ans d'alpage chez Lucien. Famille Vidoudez.
- \* 1992. Cinquante ans d'alpage chez Moïse-Cart (voir historique de Willy Rohner syndic).
- \* 1993. Location de chèvres sur le pâturage du Crêt à Châtron vieux tenu par Markus Baumann.
- \* 1993. Bail pâturage de Combenoire (les bas) accordé à Robert Reymond agriculteur au Lieu.
- \* 1994. Location du vrai pâturage de Combenoire, l'article précédant ne concernant que l'ancien communal de Combenoire, à Daniel Hauser. Pâturage cédé à la fin de 1993 par Roland Golay pour raison de santé.

Chronologiquement, la première personne a qui nous devons d'être ici aujourd'hui, c'est bien sûr Moïse Cart (Moëse Car, comme disaient les vieux), lequel naquit à la fin du 17e siècle.

Fils d'Abraham et de Suzanne née Meylan, troisième enfant d'une famille qui en comptait quatre (Abraham, David, Moïse et Marie), il se maria avec Madeleine Besençon du Chenit le 11 mai 1705. Il mourut le 7 octobre 1746, laissant derrière lui une nombreuse descendance qui peupla le hameau de la Fontaine aux Allemands, lequel compta jusqu'à plus de huitante habitants.

C'est en 1701 que Moïse et ses frères habitant Combenoire commencèrent la construction du chalet d'alpage dans lequel nous nous trouvons réunis aujourd'hui.

Ce bâtiment resta dans les mains de la famille Cart jusqu'à la fin du 19e siècle, où il fut vendu à un étranger (sous-entendez un Golay du Chenit), qui devait avoir fait l'affaire au nez et à la barbe de la commune du Lieu.

Si l'on en croit le préavis municipal du 1888, invitant le conseil à acheter la montagne des Ordons en précisant ceci : "Ne répétons pas l'erreur commise à Mo $\ddot{\text{s}}$ e Cart, ne laissons pas l'ennemi entrer dans la place", l'argument semble avoir porté : le conseil comme un seul homme vote les  $\underline{\text{fr. 15.600,-}}$  nécessaires à cette acquisition.

Le 16 juin 1917, la municipalité dépose un préavis à la séance du conseil communal pour l'achat de "Moïse Cart". Le bureau nomme une commission chargée de rapporter séance tenante. Celle-ci invite le législatif à suivre la municipalité, la situation financière est bonne, les bois se vendent bien. N'a-t-on pas remboursé l'année précédente pour <u>fr. 120.000,-</u> d'anciennes hypothèques ? et, argument de poids : "l'argent est là". Les <u>fr. 34.250,-</u> sont accordés par le conseil communal et l'acte de vente est passé avec Charles Golay, pharmacien à Samadan le 27 décembre de la même année.

Le premier locataire sera Georges Magnenat de Vaulion pour le prix de  $\underline{\text{fr. 550,-}}$ .

Entre les deux guerres, les amodiateurs successifs tiendront buvette à Moïse Cart durant l'été. Certaines sociétés locales y feront leur kermesse.

En 1941 la municipalité annonce une hausse des tarifs de location de ses montagnes. Tous l'acceptent à l'exception du locataire de Moïse Cart, un certain Dorsat de Cossonay.

"Ensuite de renseignement sur l'honorabilité et la solvabilité de M. Delay, fermier du château de Monnaz, amateur du pâturage chez Moïse Cart, la municipalité lui a fait connaître les conditions qu'il a acceptées." ainsi est rédigé le procès-verbal de la séance de la municipalité du 20 septembre 1941. Le prix fixé est de <u>fr. 2.000,-</u>. Aussi, au printemps 1942, on verra pour la première fois le troupeau de la famille Delay traverser le village du Lieu, monter le Charoux, passer par les Combes, sur le Crêt et prendre possession de son pâturage.

Dès lors les saisons d'alpage se sont succédé, des relations harmonieuses se sont créées entre les municipalités successives et leur amodiateur, des amitiés sont nées, Edmond Delay fils a succédé à son père et aujourd'hui il nous convie à fêter avec lui les cinquante ans de fidélité à sa montagne. C'est donc avec des sentiments de reconnaissance que je voudrais le remercier, lui et les siens, pour le soin apporté durant cinq décennies à l'entretien de ce pâturage et pour l'invitation qui nous est faite de partager avec eux ce jubilé.

Au nom des autorités de la commune du Lieu, je prie la famille Delay d'accepter ce souvenir tangible de cette fête et forme mes voeux les meilleurs pour son avenir. Au Comité d'Organisation du 600e, Le Lieu,

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord excusez mon papier à lettre! Ensuite bien volontiers je vous soumettrai les documents relatant nos 36 ans d'alpage heureux dans notre alpage du Bonhomme. Le seul problème pour l'instant c'est qu'ils se trouvent pour la plupart dans les archives de mon mari auxquelles je n'ai pas eu le courage d'entreprendre le tri en 94. Maintenant je suis complètement au chalet jusqu'au ler octobre. Si à cette date du 15 octobre c'est assez vite pour vous les fournir, cela m'arrangerait bien.

Il y aura notre premier bail signé en 1958 plus des photos à travers les années, plus notre récompense de l'Economie alpestre en 94, soit un bagnolet à crème ainsi que notre diplôme aux deux.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer mes bonnes salutations.

#### Anna Golay

Mars 1958: 3 ans de mariage à peine et l'heure des grandes décisions matérielles sont à prendre: La montagne du Bonhomme est à louer en cours de bail pour cause de maladie. A peine 3 mois avant la montée à l'alpage, c'est un peu juste comme réflexion; surtout que tous deux nous étions novices en la matière. Encouragés par le syndic de l'époque, M. Victor Golay, Armand a posé sa soumission et qui, parmi une quinzaine d'autres, a été choisie; et là j'ai une pensée de reconnaissance envers la Municipalité de l'époque, ainsi que pour les familles de nos deux cautions: M. Samuel Rochat de Mauraz (un petit cousin de ma belle-mère) et M. Jacques Auguste Rochat, le papa de notre député, M. Charles-Louis Rochat. Alors que nous nous n'avions que notre jeunesse comme garantie. Il a fallu mettre les bouchées doubles, car nous n'avions que 10 vaches à la maison; notre cousin nous fournissait 10 vaches et sa collaboration pour la porcherie où il fallait 35 à 40 porcs pour consommer le petit-lait centrifugé. Il nous fallait trouver encore 32 vaches que nous avons recrutées dans le Pied du Jura et du côté de Lausanne, et quelques-unes du côté du Brassus, soit 16 propriétaires!! Trouver des employés, deux à trois de préférence. Le ler juin tout était au chalet et mon mari a commencé son périple montagnard et le train de campagne de concert.

Jusqu'en 1960, pas de problème. La mort subite de mon beau-père à l'âge de cinquante ans nous a reposé un problème grave, et là nous avons pris une famille 3-4 ans de suite, ainsi mon mari ne montait que quelques heures par jour.

En 1961 nous avons installé la machine à traire avec moteur à benzine. Cela a grandement facilité l'exploitation. Nous avons centrifugé jusque dans les années 1970-74. Ayant 3 fils, nous envisagions de fromager un jour, auquel cas cela aurait intéressé un de nos fils. Nous avons demandé l'autorisation à la commune ainsi qu'à la Fédération laitière du Jura pour savoir les conditions. Comme cela n'a pas intéressé nos fils, nous avons laissé tomber le projet et continué à centrifuger. Cela nous a permis depuis 1966 de supprimer les employés et d'exploiter en famille uniquement.

Depuis 1960, suite à une suppression de territoire, le port de

la montagne a baissé à 45 vaches, et depuis 1975 nous avions, à part nos vaches, une vingtaine, que 4 propriétaires au maximum, et depuis quelques années, un seul, ce qui simplifie beaucoup dans la conduite du troupeau.

Nous habitions tous à la montagne et nos trois fils ont terminé leur écolage en partant tous les matins depuis la montagne, ce qui les a fait toujours lever très tôt.

Les deux aînés ayant quitté la maison, profession et mariage, nous avons continué l'exploitation avec notre cadet qui marié lui aussi, mène de front les deux exploitations.

C'est un long périple que je vous résume ici, qui ne s'est pas passé sans de gros soucis ni tribulations divers, mais que nous avons toujours pris avec confiance et enthousiasme tout au long des jours. La montée à l'alpage a toujours été une fête pour nous et 120 jours, c'est bien court.

Nous avons participé à 4 concours d'économie alpestre, le premier en 1962. Ensuite 72 - 82 - 92. Ces concours se préparent en deux ans, avec visite d'une commission les deux années. Cela a permis de nombreuses améliorations au chalet et suggestion pour la répartition des parcs. Maintenant nous descendons le lait à la laiterie du village 2 fois par jour. Nous avons des chevaux pour compenser le manque à gagner, suite au contingentement laitier.

# DOSSIET "Chez Lucien" L'amodiateur: un homme et me montagne la terre romande pour l'e pouse

K

«Amodiataire - ou amodia teur – personne qui prend une terre à ferme.» Ainsi le dictionnaire définit cette fonction. Pas de féminin à ce mot. Et pourtant aux côtés de celui qui amodie, l'épouse ne reste pas inac-

Les histoires de l'été ont souvent parlé des gardiennes d'alpage. Rare-ment de celles qui orchestrent la montée ment de celles qui orchestrent la montee au chalet, cette grande symphonie pas-torale jouée sur fond de clarines et tou-pins; de celles qui font tout pour que cette journée soit une fête et le temps de l'estivage une réussite.

## UN DEMI-SIÈCLE D'AMODIATION PAR UNE MÊME FAMILLE

L'été s'évoque aujourd'hui au passé. Gens et bêtes ont rejoint leurs quartiers Gens et bêtes ont rejoint leurs quartiers d'hiver. Pour les amodiateurs, c'est la fin de ce mouvement pendulaire entre la ferme et la pâture, fait tant de fois au cours de l'été, depuis l'instant de la montée à celui de la «desalpe». Car l'œil du maître vigilant doit être partout et la conscience du paysan est ainsi faite qu'un troupeau loin des yeux n'est pas pour autant loin du cœur. Quand pendant un demi-siècle, trois générations successives d'une même générations successives d'une même

Quand pendant un demissiéele, trois générations successives d'une même famille ont amodié une montagne avec tous les soucis et les servitudes que cela comporte, cela mérite bien un temps d'artét pour fêter l'événement et pour l'évoquer même réttospectivement. Ne serait-ce que pour rendre hommage à toutes les familles d'amodiateurs qui assurent sur nos alpages cette permanence de vie saisonnière.

## «CHEZ LUCIEN»

C'est une belle pâture jurassienne appartenant à la commune du Lieu et amodiée par la famille Vidoudez de Clarmont depuis 1932. Son nom: «Chez Lucien». Même si

dans le pays on dit volontiers «Chez Vidoudez» tant les appellations cadas-trales sont souvent supplantées par cel-les que le cœur a dicté.

trales sont souvent supplantées par celles que le cœur a dicté.

Et quand l'amodiateur, à l'heure du jubilé, écrit à l'intention de ses hôtes sur ses cartons de fête: «quand on aime votre beau pâturage, il se trouve un peu à nous» il y a une évidente sincérité dans ses propos.

Le jour anniversaire, la montagne avait pris un petit air d'abbaye avec sa cantine, sa fanfare, sa centaine d'invités et les nombreux toasts portés. Ne manquait pour faire vrai qu'un roi du tir même si Georges Vidoudez, deuxième du nom et amodiateur en titre, était à cette heure plus heureux qu'un roi. Un roi excorté de sa dame de cœur car dans ces instants-là, l'homme ne peut être sul à la fête: si la philosophie chinoise affirme que la femme est un des piliers du ciel, le paysan de chez nous sait qu'elle est aussi la poutre maîtresse de la maison. Et qu'elle mérite à ce titre d'être à l'honneur avec lui.

Pendant que les notables du pays levaient leur verre à la santé de cette lon-gue fidélité paysanne, Marcelle Vidou-dez, l'épouse, partagcait la joie et revivait les souvenirs...

#### DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

... le souvenir des responsabilités partagées lorsqu'au seuil de l'été se prépare la monte à l'alpage. Son dicastère à let, c'est, ce jour-la l'intendance: faire le casse-croûte généreux et copieux, le diner pour une vingtaine d'affamés venus escorter le troupeau.

C'est aussi être vigilante et surmonter l'anicroche. Comme cette fameuse fois où sans rime ni raison, le troupeau en marche vers la montagne fit demi-tour et rentra au bercail.

Puis vient le long été où les soucis du maitre transparaissent dans le quotidien, et qu'il faut savoir porter avec lui. C'est aussi les montées hebdomadaires «C'hez Lucien», devenu le point fixe de la famille. Un second foyer en quel-que sorte, où depuis vingt ans Marcelle passe tous les dimanches de l'été. En début de carrière, alors que l'alpage était confié à des bergers celtbataires plus soucieux du confort de leurs bêtes que de la bonne ordonnance des lieux, c'était pour elle une hebdomadaire valse a mille temps où serpillère et balai cherchaient à rendre au logis sa propreté originelle.

C'était jadis. Les dimanches

C'était jadis. Les dimanches d'aujourd'hui se font heureusement

#### **UNE HISTOIRE FAMILIALE** AU SON DES CLOCHES

Preuve que «Chez Lucien», c'est variante.t «Chez Vidoudez», une collection de clarines suspendues à une solive équarrie à l'ancienne, vous racontent en quelques dates brodées sur leur courroie les temps forts de la vie familiale.

Quel hymne au plaisir de vivre ça aurait inspiré à Gilles, après ses trois cloches qui ponctuèrent la vie de Jean-François Nicod!

1978: «Pour tes 50 ans.» C'est Georges qui fête son demi-siècle. Toujours 1978 — année faste — un nom: Cédric. Le carnet rose annonce ainsi l'arrivée du premier petit-fils. La dya:stue est assurée. «Souvenir de tes 20 cin»: c'est Michel-Edouard — troisième génération — qui atteint sa majorité.

Puis une succession des millésimes couronnant le travail de l'éleveur chevronné: prix d'honneur du Comptoir

ruis une succession des milesimes couronnant le travail de l'éleveur chevronné: prix d'honneur du Comptoir suisse, prix du syndicat d'élevage, et j'en passe.

Et au milieu de toutes ces sonnailles, la cloche la plus chère au cœur de la famille: celle qui rappellera qu'en 1982 la commune du Lieu fêtera avec elle 50 ans de fidélité paysanne.

Enfin, au bout de la perche, une clarine appartient à Stephan — 18 ans — jeune adolescent citadin vaccine à la chlorophylle et qui passe ici le meilleur de son temps: «Souvenir de Confirmation» est-il écrit sur le collier. Et sur la cloche, ces mots: Dieu est Amour.

Qu'elle devait inter clair dans la pâture de «Chez Lucien» la cloche porteuse d'un tel message...

Vyonne BASTARDOT

FAVJ (s.d.) (1982)

## Chez Lucien 1933-1982

Au début du siècle, la commune du Lieu acquérait pour Fr. 15 000.— (somme considérable à l'époque) la montagne située sur le vaste plateau de la Fontaine-aux-Allemands, de Lucien Reymond, pâturage de 455 pâquiers env. Dès lors, le nom du

chalet était trouvé: Chez Lucien.

A l'automne 1932, M. Georges Vidoudez de Clarmont, louait cette montagne à la commune du Lieu et en 1933, c'était la première saison

d'alpage.

Nous sommes en 1982, il y a donc 50 ans que l'alpage de Chez Lucien est affermé par les Vidoudez, Geor-ges père d'abord puis Georges fils aujourd'hui. « Ces cinquante ans valent bien un fromage sans doute ». C'est pourquoi, les Vidoudez se sont mis en frais en ce samedi 28 août. timidement ensoleillé, pour marquer l'événement. L'étable ne pouvant s'y prêter totalement, il a fallu dresser une cantine en contrebas du chalet pour recevoir les quelque 120 invités parmi lesquels figuraient, outre les personnalités qui prendront la parole, beaucoup d'anciens municipaux et employés communaux, ainsi que des collègues amodiateurs de la région. La journée commençait par l'apéritif servi devant le chalet dont le néveau pliait sous de lourdes clo-chettes, toupins et autres campugnards. Ne l'oublions pas, le troupeau Vidoudez est un fleuron de La Côte. Dès 12 heures, le grand maître de cérémonie Victor Golay, ancien syndic, faisait passer tout ce monde à table pendant que Marcelin Simond et sa compagnie de serveuses s'ap-prêtaient à régaler l'assistance avec jambon, gratin dauphinois, haricots mode Marcelin, vin rouge Du Baril de nos coteaux, salades de fruits, tourtes maison, crème de montagne, liqueurs de nos vergers, etc. L'ami J.-D. Guex de La Chaux, poète à ses heures, avait écrit une introduction en vers. M. le pasteur Venditti, mantaté pour la circonstance, bénissait cette journée.

Au moment du café, V. Golay son-nait le début des hostilités oratoires. A tout seigneur, tout honneur, M. Georges Vidoudez, troquant la blouse de fermier contre la plume de l'écrivain, disait sa joie en ce jour an-niversaire et de rappeler, ému, le souvenir de son père Georges I qui s'est attaché à ces hauts-lieux de Chez Lucien. « Je n'avais alors que 4 ans lorsque mon père signait le premier bail avec les autorités du

Lieu > disait-il. Dès 1933, on faisait du fromage et le fermier actuel de regretter beaucoup cette période qui pris fin en 1964, date d'un douloureux accident qui avait contraint alors son père à abandonner la fromagerie pour reprendre l'exploita-tion du domaine de Clarmont. L'i-mage du père Vidoudez plane vrai-ment sur l'assemblée. On se rappelle si bien cette noble et belle figure paysanne. Au retour du chalet, il ne manquait pas de passer à l'Hôtel de Ville pour y saluer autorités et gens du Lieu devenus autant d'amis. Mais le passé ne saurait remplacer l'avenir et Michel Vidoudez, fils de Georges, a déjà trouvé femme et demain peut-être, baptisera-t-on un nouveau Vidoudez qui pourrait très bien s'appeler Lucien, ce qui serait parfait.

M. le syndic Golay s'exprimait au nom de la commune en faisant part de la gratitude envers la famille jubilaire et le magistrat de brandir une magnifique clochette, gravée et brodée aux couleurs du Lieu et des Vidoudez. « Ces journées nous sont plus réconfortantes » disait le syndic » et nous avons tout lieu de nous réjouir pour les 40 ans et plus des fermiers Tardy et Delay comme des 25 ans et plus des Guignard ct autre Golay. A son tour, M. Jean Rochat, préfet y allait de ses paro-les extraites du fond du cœur sans passer sur une feuille. En un vibrant plaidoyer pour la classe paysanne, Jean Rochat disait sa satisfaction de se savoir entouré d'hommes et de femmes de la terre, l'essence-même d'un pays solide. « A l'heure où l'in-dustrie s'essouffle et donne des signes d'inquiétude, il est bon de sentir l'âme paysanne toujours fidèle et enracinée dans ses bonnes traditions », devait conclure le magistrat cantonal. Au nom de la très officieuse Confrérie des Fermiers du Lieu, M. Arnold Lyon, Mont-la-Ville et les M. Arnold Lyon, Mont-la-Ville et les Esserts où il compte plus de 54 aunées, A. Lyon apportait ses félicitations aux Vidoudez; il était d'autant plus l'homme de la situation que Mme Vidoudez est elle-même une ancienne Charoton de Mont-la-Ville. Une caisse de bouteilles accompagnait ces bonnes paroles. Nous avons la chance d'avoir avec nous le pré-sident de l'Economie alpestre vaudoise qui n'est autre que le syndic de la commune voisine de L'Abbaye et M. Edward Berney de dire son admiration aux jubilaires pour avoir tenu une si belle montagne durant 50 ans, paroles accompagnées du cadeau traditionnel. M. Paroz, syndic de Clarmont était naturellement aussi des nôtres. En dépit de sa profession d'expert-comptable éloignée passablement de l'agriculture, l'orateur apportait ses compliments à ses ad-ministrés Vidoudez : Clarmont, riant village sur les hauts de Morges, était d'ailleurs abondamment représenté à

la fête. On entendait également MM. W. Michot de la Fédération laitière. Bastardot de la commission d'achat de bétail, ainsi que le berger Daniel Rochat lequel faisait cadeau très remarqué d'une pendule à son patron bien-aimé. « Depuis le jour de la montée, les vaches sont siennes pour l'été! » devait ajouter M. Vidoudez tout ému.

Entre tant de discours, il fallait bien une diversion et c'est la musique Baud d'Apples qui l'apportait et avec quel brio; musiciens et mu-siciennes jouaient pratiquement sans partition. Merci à tous ces Baud instrumentistes.

En conclusion, une journée mer-veilleuse pour la paysannerie de plaine et de montagne et les chants à la gloire des alpages retentissaient encore alors qu'on s'éloignait de Chez Lucien ou plus exactement de Chez Vidoudez.

Merci aux jubilaires et nos vœux our la suite. S. R. pour la suite.

24H) 29 mai 1986.

# Vers les alpages jurassiens

# érémonial de la montée

Septante vaches, fleuries et ensonseptante vacaes, fieuries et enson-naillées, ont pris, mardi soir, le che-min de l'alpage Chez Lucien à la val-lée de Joux. Parti de la ferme agri-cole de MM. Michel et Georges Vidoudez à Clarmont, le troupeau a mis près de sept heures pour arriver dans la commune du Lieu, où il séjournera quatre mois environ.

« Cela fait cinquante-quatre ans que nous y montons en tant que fermiers de la commune du Lièu », explique M. Michel Vidoudez. Une équipée traditionnelle qui reste néanmoins une journée spéciale marquée par un cérémonial digne des jours de fête. Mardi, 14 heures. Les bêtes rentrent pour la traite, puis sont parées de couronnes de fleurs et de clochettes. Avant le départ, les dix accompagnateurs et le berger ont diné et fait une verrée. Le cortège a quitté Clarmont vers 18 heures pour un périple de 33 km. Il était précèdé d'une voiture de ravitaillement pour les « vachers volontaires », et suivi d'un tracteur à remorque pour les bêtes qui auraient de la peine à suivre : les « boiteuses ». La première partie de la route, constituée de chemins de traverse les a menés d'Apples aux Fontaines-Froides, pour le « coup du milieu », l'occasion , a margine de la coute, a margine de la coute, a margine de la coute, constituée de chemins de traverse les a menés d'Apples aux Fontaines-Froides, pour le « coup du milieu », l'occasion , a margine de la coute de coup du milieu », l'occasion , a margine de la coute de coup du milieu », l'occasion , a margine de la coute de la coute de coup du milieu », l'occasion , a margine de la coute de la coute de coup du milieu », l'occasion , a margine de la coute de la co « Cela fait cinquante-quatre ans que

chemin de croquer un morceau. Enfin, la traversée de la vallée de Joux, de nuit, pour éviter la circula-tion, s'est terminée, mercredi au petit matin, à l'alpage Chez Lucien. Une verrée et un dîner ont mis un terme à cette transhumance en attendant la descente... dans quatre mois. — dr

# JUBILÉ SUR UN ALPAGE JURASSIEN (24H) s.d. (1982)

# La fidélité des Vidoudez

Le 7 juin 1932, la Municipalité du Lieu amodia à Georges Vidoudez, de Clarmont, le pâturage de Chez-Lucien, au pied des forêts du Petit-Risoud. Cinquante ans plus tard, la famille Vidoudez occupe toujours le chalet. Ces noces d'or entre un propriétaire et un locataire ont fait l'objet d'une fête « de sorte ». On a jubilé, samedi, Chez-Lucien.

Pour le syndic Alain Golay, ce fut l'occasion de relever la grande fidélité des locataires des montagnes commu-nales puisqu'un tel jubilé avait déjà été célébré aux Esserts en 1978 en l'honneur de la famille Lyon. Et tout porte à penser qu'on « remettra la compresse » dans un et deux lustres au Pré-Gentet (famille Tardy) et à Moi-

Pre-Gentet (tamille Tardy) et a Moise-Capt (famille Delay).

Le pâturage de Chez-Lucien a été acheté par la commune en 1888, pour le prix de 15 500 fr., à Lucien Reymond. D'où son nom. Le chalet dut être reconstruit en 1922 à la suite d'un incondie. incendie.

### Le plus important

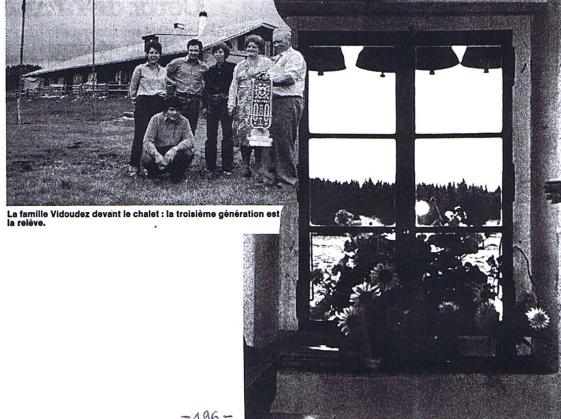
Cet alpage de quarante-sept hecta-res est le plus important que possède la commune du Lieu. Situé à une altila commune du Lieu. Situé à une alti-tude moyenne de 1100 mètres, il est parfaitement entretenu. Cela s'est tra-duit par une augmentation du port qui a récemment passé de cinquante-cinq à soixante unités de gros bétail. Il est actuellement monté par quarante-cinq vaches — dont quelques-unes

«louées» — et une trentaine de têtes de jeune bétail. Des Simmental à la race pure. «Un des plus beaux troupeaux du canton», au dire de M. Henri Bastardot, du Syndicat d'élevage de Colombier.

L'amodiataire, M. Georges Vidoudez — qui a repris le bail de son père en 1962 — rappela que l'on ne fromage plus au chalet depuis 1964. Après avoir été prise en charge par la Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise, la production est maintenant

rédération laitière vaudoise-fribourgeoise, la production est maintenant acheminée à la laiterie du Lieu pour 
être transformée en gruyère.

Plusieurs orateurs, dont le préfet 
Jean Rochat, apportèrent des messages de circonstance lors d'une partie 
plus familière qu'officielle agrémentée de productions musicales. Vers le 
10 octobre, quand redescendra le troupeau des Vidoudez, il y aura une belle 
cloche de plus parmi les riches sonnailles: celle offerte par la commune 
du Lieu à son fidèle amodiataire. Et le 
bail promet d'être renouvelé longtemps encore: la troisième génération 
est prête à prendre la relève. — 
G. H.



Mon Papa était annochateur déjà en 1926 commune voulions En 1932 de Synchic de la Commune du Lieu qui commaissait bien mon Papa lui àvait fait savoir qui misait une montagne de la commune «Chez Lucien». Il fallait qui vienne à la misa. S'il était d'accord que la montagne était-pour lui.

Il a été à la mise qui se farait à l'Hôtel de Ville de dieu. Il était seul miseur. Je regrette je pensais mettre la main sur

le 1er bail, mais qui n'a par été le cas.

Tout ce qu'il mais resté, que le bail était de zans 3300 frs le montont était pays au Boursier de la commune de main à main une belle fête aux les autorités, qui dirait proque toute la nuit.

Ca que je me rappet de mon enjance, et que mon père me disait.

A l'époque des années 1938 - 1945-50. Chez Lucien il mettait 55 vaches une quinzère de veaux, et 60 parcs. 4 bergers.

un fromageur, un trancheur, un rableur et une aide de chalet. Le bitail était trait à la mains. Au début de la campagne il fallait 3-31/2 surle «boticu» par traite.

La nouvieur était simple à midi la Laitie ? sur le creux du feu, et matin et soir produit du chalet.

Nous dormons sur des paillasses. Tous étaint contents.

Les premières aunées la soute pour chez Lucien, était de passer pour le Charroux et à travair le Communal. Et pour aniver à notre chalet, il fallait passer dans le pâturage.

Quand il planait trops. Depuis le chemin du sur le crêt on portait le dinner au chalet, en laissant l'auto sur le dûr.

Je me rappel qu'une année à la livraison de fromuge, le Canion était resté une muit planté class la boue dans le paturage. Le lendemain un trax à Cheniue, étail-venu le sortir de sa facheuse position.

chirès la guerre la situation à un peu changé. Nous avons passe du falot à temple, à celui à gaz, et des lits auc son miers et matelos. Dans les années 1955 la Commune nous a fait une route jusque devans le Chalet. Et la poses des passages Canadiens.

Une échange de pâtin a été faite avec la Commune et Mª Roch sur le Crêt. En se temp là le pâtinage avait que cleux pares. aujourd'hui nous en avons 10 pares pour le bétail l'acitier, et deux à génisser

qui permet un meilleur Merbage sour la pâtur, et qui facălite le namasage des bêtes. Dans les mêmes aunées. La commune a fait fair une moute de Ches Lucien jusque En Combe. Noir pour faciliter la sortie de bois, au licu de passer chars les pâturage. Ouend mon Papa ma remis le domaine famillate, il restait l'été à la Montagne ou il a fait quelques 10 années.

1964 Par mal chance j'ai en un accident quelques jours avant la

montée, parti à l'Hopital pour une armée et de mi .

Mon papa a chi resté en bas à la ferme pour remettre le Collier. De se faite du temps trops cour pour trouver un francajer .

Nous avons abandonné la fabrication du fromage Chez Lucien, lour nous dépanser au piech levé, Neslé orbe à offert à pron paper de venir prendre notre lait au Chalet pendants quelques années varnassage en boilles. Après la relève du ramassage et été faite pour les montagnes avoisinantes et chez nous par la Fedération Loutière qui le menait à Lucens (poudre de lait) clomtige pour du l'ait de montagne.

(1988) instalations de traite directe avec génératic et éclairage par (1988). Dès cette année nous avons reçu une lettre de la société de laiterie et la Commune que nous avons l'obligation de couler notre lait-deux fois par jour à la laiterie. De se faite nous nous sommes mit à la boule à lait tractée par une voiture. Qui nous douves de très bons rapports

avec le village du LiEU.

Depuis quelques annés j'ai remis le domaine à mon fils Michel. Moi même je reste la saison au Chalet avec un employé. Je mis plait beaucoups, dans un Chalet très confortable. Nous avons aménage la place autour du Chalet, pour y être aur Propre.

aprésent nous estivons 48 voules et une quaunteix de jeunes bouins.

qui fort la l'ondeuse à gazon clerrière les vaches.

Voilà un petit tour d'horizon de chez Lucien de 1932-1995. Tour un boan jour de printômp, on faisais les parcs au chalet j'avais mes trois petits enfants avec moi. Tourd'un coup ils avaient vero moi, et me dise écoute grand lapa en tout cas il ne fauchan jamais revendre cette montagne, ont-aiment trop y venir? Qui fait la 4em générations.

gividoudes + Michel

#### Esserts DOSSIEI

#### FAUJ SEPT. 1973. Le Lieu

Des lions fidèles

En présence de notre préfet, la Municipalité du Lieu était réunie au chalet des Esserts pour mar-quer les 45 ans de fermage de la famille Lyon de Mont-la-Ville. On avait même associé à cette réunion, les anciens municipaux ainsi que suprême délicatesse - les employés communaux.

La joie était de mise aux Esserts, puisqu'en guise de prélude, le lâ-cher des ballons servait de cadre à l'apéritif sous le auvent du vénérable Essert au milieu des tèches de bois de sapin et sous un soleil préautomnal.

Après un succulent dîner servi par d'appétissantes... Lyonnes, couronné par une crème dont les Esserts ont le secret, on en vint tout naturellement à la partie officielle.

V. Golay, syndic se plût à retracer la féconde carrière des Lyon dès 1929, le grand-père Emile, le père Louis et aujourd'hui le fils Arnold; combien de pièces de fromage du-rant 45 ans? Beaucoup de travail, des soucis aussi, pourtant aujour-d'hui, scule la satisfaction demeure et le fermier actuel ne se fait pas faute de le dire.

P.-F. Rochat, préfet se sent très chez lui aux Esserts, dans ces pâturages de son enfance que son père Alphonse dirigeait déjà comme syndic; le magistrat aborda l'épineux problème du tourisme : « Pourquoi ne pas édicter un règlement semblable à celui imposé aux chasseurs qui abandonnent la voiture au bas des pâturages et s'en vont comme des écoliers « pedibus gambis » à travers bois et taillis?»

Et chacun de s'exprimer à sa manière pour remercier la famille Lyon comme pour appuyer les paroles de notre préfet.

Merci encore aux 3 Lyon et leurs familles pour les bonnes relations ponctuées en ce mémorable 8 septembre 1973.

# Quarante-cinq ans de fermage aux Esserts

La Municipalité du Lieu était récem-La Municipante du leu était réceni-ment réunie au chalet des Esserts pour marquer les 45 ans de fermage de la famille Lyon, de Mont-la-Ville, en présence de M. P.-E. Rochat, pré-fet. On avait même associé à cette ré-union les anciens municipaux ainsi que les employés communaux.

La joie était de mise aux Esserts, puisqu'en guise de prélude, le lâcher des ballons servait de cadre à l'apéritif sous l'auvent du vénérable Essert, au milieu des tèches de bois de sapin et sous un soleil préautomnal. Après un succulent diner couronné par une crème dont les Esserts ont le secret, on

en vint tout naturemement à la partie officielle. M. V. Golay, syndic, se plut à retracer la féconde carrière des Lyon dès 1929, le grand-père Emile, le père Louis, et aujourd'hui, le fils Arnold; combien de pièces de fromage durant 45 ans? Beaucoup de travail, des soucis aussi. Pourtant, aujourd'hui, seule la satisfaction demeure et le fermier actuel ne se fait pas faute de le dire.

M. P.-E. Rochat, préfet, se sent très chez lui aux Esserts, dans ces pâturages de son enfance que son père, Alphonse, dirigeait déjà comme syndic; le magistrat aborda l'épineux problème du tourisme: «Pourquoi ne pas édicter un règlement semblable à celui des chasseurs qui abandonnent la voiture au bas des pâturages et s'en vont, comme des écoliers, « pedibus gambis », à travers bois et taillis? ». — (cp)

# Le Lieu FAVJ 2591.1978 Des Lyon réapparaissent

Voilà 50 ans qu'une famille de lions hante les pâturages des Esserts du Lieu. Mais rassurez-vous, la faune jurassienne n'en a nullement pâti puisque, vous l'avez deviné, il s'agit des générations successives d'amodiataires de Mont-la-Ville que la commune du Lieu accueille depuis 1929.

C'est la première fois qu'un tel cinquantenaire est fêté au Lieu. Il était donc indispensable de marquer l'événement et l'ami Arnold Lyon ne s'en n'est pas fait faute. Par ce beau premier samedi de septembre, des dizaines de voitures et marcheurs aussi convergeaient vers l'alpage des Esserts: 50 vaches, fromagerie, beurrerie, selon les toutes bonnes traditions. Beaucoup de monde, des personnalités telles que MM. les préfets honoraires André Meylan et Paul-Eugène Rochat, Dr Schneider, vétérinaire cantonal, J.-L. Berney, inspecteur forestier, B. Aubert, pdt du Conseil communal, Brugger, chef de la maison Magnenat, fromages, Ernest Ludin, secrétaire de la So-ciété vaudoise d'économie alpestre, syndic, municipaux et anciens municipaux du Lieu et de Mont-la-Ville, présidents des villages du Lieu, inspecteurs de bétail et autres invités, fermiers, amis de la famille, anciens bergers et j'en passe, le tout présidé par le toujours jovial Victor Golay, ancien syndic et préfet substitut.

Dès 11 heures, c'était les retrou-vailles et l'apéritif devant le chalet, visite de la belle cave, dégustation et audition du très folklorique Edelweiss, Club des yodleurs de Lausanne. A midi, le major Golay appelait son monde sous la cantine dressée pour la circonstance derrière le chalet; il n'est pas dans nos habitudes de traiter le menu et c'est dommage tant nos « lions » y ont mis du soin ; sans doute que la veille ils avaient chassé quelques antilopes pour nous bien recevoir. Merci Majestés, vos sujets se sont régalés.

La partie oratoire pouvait donc se dérouler sous d'heureux auspices. Pourtant, il fallait faire entorse au programme et donner la parole à M. Brugger lequel s'en irait ensuite rendre hommage à Mme Delafoge, laiterie, Vaulion, décédée la veille et le major Golay d'inviter à un instant de recueillement; c'est une ma-gnifique channe que l'acheteur de fromages offrait au jubilaire.

La Municipalité du Lieu, par son syndic Al. Golay, faisait l'éloge de la famille Lyon, ponctué par une superbe clochette à la courroie brodée aux armes du Lieu et des Lyon, M. Ernest Ludin de l'Economie alpestre remerciait son ami Arnold, toujours accueillant, en lui offrant un «guetz» pour manger la bonne crème des Esserts. Au nom des fermiers du Lieu, M. Edmond Delay formait ses vœux pour le locataire en fête et comme « on prévoit une année sèche », une caisse de bonnes bouteilles fera bien l'affaire; la prévoyance est une deuxième mère des vertus...

Les hautes personnalités, elles, s'exprimaient plus modestement, mais l'officialité confère tout le pres tige que l'on sait. M. Schneider, vétérinaire cantonal aurait volontiers accordé un permis d'alpage gratuit, mais comme il ne coûte que Fr. 5.-... Quant à M. Paul-Eugène Rochat qui retrouvait sa place de préfet pour la journée, il rappelait ses bons souvenirs d'enfance quand son père et son grand-père l'emmenaient pas à pas ou épierrer ou manger la crème. Enfin, M. Delacrétaz, syndic de Mont-la-Ville s'exprimait par le tru-chement du bovairon qui montait veaux et vaches depuis Mont-la-Ville et le syndic de peindre le défilé carillonnant du troupeau Lyon le long du Pont et des Charbonnières.

C'est une belle et lumineuse jour-née que nous ont offerte Arnold et Micheline Lyon, sans oublier filles, beaux-fils, collaborateurs, ni l'accor-déoniste et surtout le Club des yodleurs présidé par M. Gorgerat : les belles youtzes, le soliste et la soliste ont contribué largement au succès de la fête.

Et l'on quitte les Esserts, au soleil couchant, au moment de la photo de famille où figurent les bergers de la première heure, entre autres Edouard Rochat du Séchey et André Ruchty de Mont-la-Ville.

Arnold, merci. Nos vœux t'accompagnent pour la suite. S.R.

De toupins en sonnailles

# Cinquante ans sur un alpage

Depuis cinquante ans, la famille Lyon, de Mont-la-Ville, amodie l'alpage des Esserts, propriété de la commune du Lieu. Le fait, exceptionnel, a fait l'objet d'une manifestation qui s'est déroulée, début septembre, au chalet des Esserts; elle a réuni plus d'une centaine d'invités.

En fait, la famille Lyon célébrait un double anniversaire. En effet, si elle est depuis cinquante ans sur l'alpage des Esserts, cela fait septante-cinq ans qu'elle amodie des pâturages jurassiens. En 1903, Emile Lyon, le grand-père d'Arnold, l'actuel amodiataire, louait des montagnes dans la région des Bioux: la Pièce-aux-Reymond, le Croset-à-Massy. Son fils, Louis, était amodiataire de la Lande-Dessus. Son bail fut résilié lors de la vente de l'alpage. C'est ainsi qu'il s'intéressa à la montagne des Esserts.

Celle-ci lui fut adjugée, le 25 juin 1928, par la Municipalité du Lieu, que présidait alors le syndic Edouard Aubert. Comme l'a rappelé l'actuel syndic, M. Alain Golay, la montagne constituait alors un « remuage » avec le Chalet-Neuf. Elle avait un port de septante-cinq, puis de huitante vaches. Elle avait été louée 5510, fr. l'an, ce qui correspondait à 73 fr. par unité de gros bétail à une époque où le prix du lait était fixé à 25 ct. le kilo. C'est dire que le prix du fermage n'a pas suivi l'évolution du prix du lait, qui a triplé depuis cette époque.

En 1956, les deux montagnes

En 1956, les deux montagnes furent séparées. La famille Lyon conserva les Esserts, dont le port, grâce à des soins attentifs, put être porté de quarante à cinquante vaches. Dès cette date, le Chalet-Neuf a été attribué à M. Armand Guignard du Lieu.

M. Armand Guignard, du Lieu.
Cela fait une vingtaine d'années qu'Arnold Lyon a repris le bail de son père, aujourd'hui décédé. Mais il se souvient comment, alors âgé de 13 ans, il avait participé à la première montée aux Esserts, en 1929. En cinquante ans, Arnold Lyon n'a manqué que deux montées. Pour cause de force majeure, est-il besoin de préciser? C'est dire

qu'il connaît fort bien le chemin qui, de Mont-la-Ville, conduit à cet alpage de 48 hectares, situé sur la route de Mouthe, au-dessus des Charbonnières, près de la frontière, à quelque 1100 mètres d'altitude.

Une montée qui se fait toujours à pied, avec un troupeau « ensonnaillé » qui prend des airs de fête. Car la famille Lyon est attachée aux belles traditions. Chaque anniversaire de quelque importance est l'occasion de donner une cloche ou un toupin à l'amodiateur. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la commune du Lieu, qui, par l'intermédiaire de son syndic, a remis à M. Lyon une cloche « aux armes du souvenir ».

Cet attachement aux traditions se trouve également dans le fait que la famille Lyon « fabrique » toujours au chalet. Le patron et deux employés estivent sur la montagne, fabriquant chaque matin une ou deux meules de gruyère, selon la période de lactation. Cela fait quelque 190 pièces par saison d'un fromage dont on s'est plu à relever la qualité. L'amenée de l'électricité au chalet a été une grosse amélioration, qui a notamment permis d'installer une machine à traire.

« Vous êtes de ceux qui sauvez

activement l'agriculture de montagne, devait déclarer le préfet honoraire Paul-Eugène Rochat en s'adressant à la famille Lyon. Vous contribuez, par votre exemple, à ce que notre Vallée ne perde pas son passé et son identité. »

Car, comme bien l'on pense, cet anniversaire a été l'occasion de plusieurs allocutions. Outre ceux déjà cités, on entendit l'ancien syndic du Lieu Victor Golay, le marchand de fromages Jean Brugger, le vétérinaire cantonal P.-A. Schneider, le syndic de Mont-la-Ville Charles-Auguste Delacrétaz, l'amodiataire Edmond Delay, qui s'exprima au nom de tous les autres locataires de montagnes de la commune.

D'aimables propos, ponctués de productions des jodleurs, pour souligner ce que M. Arnold Lyon lui-même a appelé « un temps béni tout illustré de beaux souvenirs ».

Le syndic Alain Golay l'a dit, cet anniversaire marquait « cinquante ans d'entente cordiale, de relations amicales, de valorisation de la montagne, d'amour de la terre, de fierté du troupeau, de réussite dans la fabrication du fromage ». — (Gilb.)

Monsieur le substitut du Préfet, ainsi que Messieurs les Préfets honoraires, Monsieur le Syndic, Messieurs les membres et anciens membres de la Municipalité, Mesdames, Messieurs.

Je desire de prime abord remercier les personnes qui ont bien voulu accepter notre invitation pour fêter le 50ème anniversaire de notre fermage aux Esserts et souhaite qu'elles gardent un excellent souvenir de notre journée. Le 16 juin 1928, la Commune du Lieu faisait l'honneur de louer à mon père, Louis LYON, les montagnes des Esserts et du Chalet Neuf. Nous en avons pris possession en janvier 1929. La Commune du Lieu nous a constamment renouvelé sa confiance pendant 28 ans, en qualité de fermiers de ces montagnes qui ont été séparées en 1956.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour adresser ma vive gratitude à la Commune du Lieu, ayant toujours considéré comme un grand privilège d'avoir pu durant 50 ans rester aux Esserts et m'occuper d'un travail qui correspondait en tous points à mes goûts, aussi est-ce ici même que j'ai connu les plus grandes satisfactions de mon existence, satisfactions que l'on retire de la possibilité permanente dans laquelle on se trouve d'être année après année fidèle à son poste.

Monsieur le Syndic, Messieurs, vous avez bien voulu tout à l'heure évoquer notre activité; je vous remercie de tout coeur de l'amitié que j'ai sentie dans les paroles que vous venez de nous adresser. Si nous avons pu accomplir une partie de la tâche, pas toujours aisée qui fut la nôtre durant toutes ces années, c'est que votre bienveillance et votre attachement nous l'ont rendue agréable. J'ai également été admirablement servi par les circonstances, tout en sentant que je pouvais compter sur vous, et plus même, sur votre amitié. Nos rapports réciproques ont ainsi toujours été cordiaux, aussi ces années passées à la montagne restent-elles pour moi un temps béni, tout illustré de beaux souvenirs.

Je termine en vous renouvelant l'expression de ma très vive reconnaissance, de ma fidèlité à la Municipalité du Lieu, tout en formant les meilleurs voeux pour tous, pour la prospérité de la Commune et pour le bonheur de chacun.

# (24 H) 2 Sept. 1978

# Les 190 fromages de la famille Lyon: demi-siècle d'alpage aux Esserts

Le syndic Alain Golay l'a souligné : fêter 50 ans d'alpage avec une même famille constitue un fait extrêmement rare dans notre pays. Il est même unique dans la commune du Lieu. Aussi les noces d'or de la famille Lyon, de Mont-la-Ville, avec la commune de la vallée de Joux ontelles donné lieu à une fête à laquelle s'associa plus d'une centaine d'invités.

Depuis 1903, la famille Lyon amodie des pâturages jurassiens. Emile Lyon fut amodiateur de La Pièce aux Reymond puis du Croset à Massy, dans la région des Bioux. Son fils, Louis, amodia La Lande-Dessus avant d'être adjudicataire, le 25 juin 1928, de l'alpage des Esserts, propriété de la commune du Lieu. l'alpage des Esser commune du Lieu.

commune du Lieu.

L'alpage constituait alors un remuage » avec le chalet Neuf. Il avait un port de 75 vaches, bientôt porté à 80 vaches. L'adjudication s'était faite au prix de 5510 francs l'an. En 1956, les deux montagnes furent séparées. La famille Lyon conserva les Esserts, dont le port fut porté à 50 vaches pour ure superficie d'environ 48 hectares. Cet alpage est situé à quelque 1100 mètres d'altitude, sur la route de Mouthe, à proximité du poste frontière. Le Chalet-Neuf fut alors attribué à M. Armand Guignard, du Lieu.

Depuis une vingtaine d'années, M. Arnold Lyon a officiellement pris la succession de son père aujourd'hui décédé. Mais il n'avait pas attendu cette date pour estiver à la Vallée. En 1929, alors âgé de 13 ans, il avait participé à la première montée. Et, à deux exceptions près, il les a toutes faites durant ces cinquante années. C'est dire qu'il connaît la route : 16 ki-lomètres, plus de trois heures de marche au bruit des sonnaîlles. Car les Lyon sont attachés aux traditions : ils montent à pied avec un troupeau qui, pour l'occasion, prend un air de fète.

## **Fabrication**

Les Esserts sont un des rares alpages jurassiens où l'on fabrique encore. Arnold Lyon transforme son lait en un gruyère dont on s'est plu à souligner

la remarquable qualité, plusieurs fois gratifiée d'un pointage maximum. La fabrication porte quotidiennement sur une ou deux pièces, selon la période de lactation, soit environ 190 meules par saison qui sont prises en charge par la maison Magnenat, à Froideville.

par la maison Magnenat, à Froideville.

Ce cinquantenaire fut naturellement marqué par quelques allocutions de circonstance, orchestrées par M. Victor Golay, substitut du préfet, et pronncées par MM. Jean Brugger, directeur de la maison Magnenat, Alain Golay, syndic du Lieu, P.-A. Schneider, vétérinaire cantonal, Charles-Auguste Delacrétaz, syndic de Mont-la-Ville, Paul-Eugène Rochat, préfet honoraire, Ernest Ludin, représentant la Société vaudoise d'économie alpestre, Edmond Delay, préfet honoraire, Ernest Ludin, re-présentant la Société vaudoise d'économie alpestre, Edmond Delay, qui s'exprima au nom des autres amo-diateurs de la commune du Lieu, et Arnold Lyon, bien sûr. La famille Lyon recut plusieurs présents, dont une cloche offerte par la commune du Lieu et «gravée aux armes du sou-venir», selon l'expression du syndic Alain Golay.

Alain Golay.

Ce fut une belle journée, agrémentée des productions de jodleurs lausannois, au cours de laquelle on a su, simplement mais sincèrement, rendre hommage à une famille qui, par son exemple, contribue à ce que la vallée de Joux ne perde pas son passé et son identité. Le préfet honoraire Paul-Eugène Rochat l'a dit avec beaucoup de sensibilité. de sensibilité.

G. H.

Sillon Romand août 1983

# Dernier été au pâturage

# 55 saisons au chalet des Esserts

Arnold Lyon le dit, les bel-les sonnailles aux riches courroies qui, aujourd'hui encore, ornent la cuisine du chalet des Esserts, iront dans son carnotzet, à Mont-la-Ville. Dans un avenir prochain. A la fin de l'estivage, début octobre.

Et ces sonnailles qui, mieux qu'un livre, racontent les princi-paux événements de la famille Lyon, ne s'accrocheront plus au cou des vaches. Les Lyon • font • leur dernière saison. Ils quittent les Esserts qu'ils amodient depuis cinquante-cinq ans. Dans l'histoire du Jura, c'est une page qui se tourne.

## Une longue tradition

Une longue tradition

Depuis 1903, la famille Lyon amodie des alpages jurassiens. Emile, le grand-père d'Arnold Lyon, monta la Pièce-aux-Reymond et le Croset-à-Massy, aux Bioux. Son père, Louis, était depuis cinq ans amodiateur de la Lande-Dessus, au Brassus, quand fut proposé en mise publique l'alpage des Esserts, au Lieu. Il en fut l'adjudicataire, le 25 juin 1928, pour le prix de 5510 fr.

A l'époque, l'alpage des Esserts, qui est situé sur la route de Mouthe, à proximité du poste de douane des Charbonnières, formait un \*remuage\* avec le Chalet-Neuf. Il avait un port de huitante vaches.

## FAOD acoul Adieu aux Lyon 1983

La Saint-Denis est déja passée et les troupeaux, pour la plupart, ont regagné leurs quartiers d'autonne pour y brouter la dernière herbe. Si belle soit la saison chère à Bacchus avec ses couleurs dorées et empourprées, il faut le dire, c'est la mélancolie d'une année qui s'en va peu à peu dans le sillage des jours de plus en plus courts.

C'est préniément

en plus courts.

C'est précisément en cette fin de septembre que la famille Lyon a invité préfet, ancien préfet, syndic, ancien syndic, municipaux et fonctionnaires (mais oui !) à une soirée aux Esserts à la veille de la dernière descente. Une belle page se tourne ainsi dans ce magnifique chalet, fleuron de la commune du Lieu. 55 ans de fermage, voilà ce qu'ont réalisé louis et Arnold Lyon de Montla-Ville, authentiques montagnards et coasins des Combiers' selon leur expression.

Au cours d'un excellent diner servi par Arnold, Micheline et deux de leurs charmantes filles, d'aimables paroles teintées de regret allaient à

### Quarante-huit hectares en quatre parcs

Vingt-huit années durant, la famille Lyon exploita les deux alpages. Puis elle se sépara du Cha-let-Neuf, maintenant amodié par

M. Armand Guignaro. A lui seui. l'alpage ces Esserts a une superficie de quarante-huit hectares — divisés en quatre parcs — et un port qui a pu être porté de quarante à cinquante unités de gros bétail. Il faut voir dans ce fait la démonstration des bons soins culturaux apportés par les amodiateurs. Cette volonté de gérer parfaitement le domaine a conduit Arnold Lyon à participer, à quatre reprises, au concours d'alpage.

Aux Esserts, les bêtes sont régulièrement attachées en fin d'aprèsmidi, une fois la traite achevée. Une traite qui est mécanique depuis 1970.

## 200 meules de gruyère par alpée

par alpée

C'est dire que l'alpage est occupé
par des vaches laitières. La production, qui atteint 800 kilos en
pleine lactation et tombe à 500 kg
en fin de saison, est transformée en
gruyère. Chaque jour une ou deux
meules sont sorties du chaudron
chauffé au feu de bois. Il incombe
à l'amodiateur de «fabriquer» le
bois dont il a besoin.

Arnold Lyon fromage depuis
l'äge de ló ans. Il a appris le métier
«sur le tas». Ce qui n'exclut pas un
travail de qualité: il a encore
obtenu le naximum de vingt
points lors de la dernière expertise. C'haque saison, deux cents

que compte cette famille Lyon dont le nom restera attaché à celui des Esserts. 55 ans sur la même monta-gne, c'est assez dire les excellentes relations entre propriétaire et fer-

mier, c'est-à-dire en un mot, entre amis. Merci Arnold et Micheline pour

amis. Merci Arnold et Micheline pour votre hospitalité et vos bonnes pa-roles prononcées là-haut à la lueur des toupins et des cloches dont les inscriptions jalonnent les souvenirs et autres anniversaires qui s'égrènent dans la vie de l'amodiataire.

meules prennent forme aux Esserts. Trois hommes assistent Arnold Lyon dans son travail.
Cette année, l'alpage est monté uniquement par des bêtes louées, Arnold Lyon ayant restreint son activité paysanne à Mont-la-Ville. La location est fixée à 9,5 kg de lait par jour, soit environ 1200 kg pour la saison. Le propriétaire paie à

l'amodiateur le manque éventuel, le surplus lui étant ristourné. Le troupeau est monté aux Esserts le 2 juin. La saison se dé-roule bien. Mais, pour la sixième année consécutive, l'eau a man-qué: il a fallu organiser des trans-notts

L'âge de la retraite dépassé, Arnold Lyon a renoncé à la loca-

tion des Esserts. Dès l'an prochain, c'est une famille Roch at, des Char-bonnières, qui prenc a la relève. On continuera à fron ager au cha-let : c'est là une condition imposée par la commune du Lieu, qui a eu pour effet de sérieusement limiter le nombre des soumissionnaires.

l'endroit de cette vaillante famille d'excellents fromageurs (on ne compte plus les 19 et 20 points). M. le préfet devait ajouter que ce jour devait être un jour de gloire et non de tristesse comme pour toute chose qui prend fin ; il faut voir en avant et demain apportera déjà de nouvelles choses. M. Paul-Eugène Rochat, an Préfets, municipaux et bergers de vaient enfin unir leurs voix pour en-tonner ces chants merveilleux à la gloire de nos alpages. En conclusion, nous reproduirons les paroles bien senties prononcées par le syndic en offrant fleurs et plaquette à la famille en fête. choses. M. Paul-Eugène Rochat, an-cien préfet ne manquait pas de rap-peler son jeune temps où son grand-père et son père l'emmenaient à pied depuis Le Lieu, manger la bonne crè-me aux Esserts. M. Victor Golay re-traçait, lui, les péripéties d'ancien marchand de fromages des chalets. Enfin, M. Wilem exprimait sa satis-faction comme actuel acheteur de la production des Esserts. On nous per-mettra d'ajouter à ces bonnes paro-les l'expression des nombreux amis que compte cette famille Lyon dont

plaquette à la famille en fête.

Monsieur et Madame Lyon. Je serais tenté ce soir de prononcer un culte d'adieu, mais il ajouterait encore à la tristesse de vous savoir partir. Une fois de plus, M. Lyon, vous faites le beau geste et vous voulez nous associer encore une fois à votre joie d'avoir put travailler la terre des Esserts. Ce pâturage qui, depuis 55 ans, vous a procuré de la satisfaction, ne s'est pas fait, Jimagine, sans un travail constant. Bien que la terre soit toujours généreuse.

pour augmenter votre port, les buis-sons, les chardons n'ont pas fleuri bien longtemps sur votre montagne. Ainsi vit-on ce pâturage toujours bien dégagé où l'herbe pousse mieux qu'ailleurs. Cette herbe qui a nourri vos troupeaux et qui s'est transfor-mée par un jeu de magie en gruyère ou vacherins dont les qualités, au vu des résultats, n'est plus à dire.

Cette herbe magique a souvent fait des jaloux : toujours plus verte, toujours plus grasse, toujours plus abondante. Il semblait que le seul fait d'amodier les Esserte, le fortune était faite. M. Lyon le confirmerait sans autre s'il oublait d'un coup l'actual par le confirmerait sans autre s'il oublait d'un coup l'actual par le pressert que faveril que fureil que charnement au travail que furent ces 55 ans de labeur.

Pourquoi le temps ne s'arrêterait-il pas une fois afin que nous puissions longuement contempler l'œuvre d'une longuement contempler l'œuvre d'une famille et laisser aux municipalités le privilège de se féliciter d'avoir si peu de soucis avec un monsieur Lyon et quelques autres. Malgré tout, les icmps changent, les exploitations agricoles aussi et de tout petits agriculteurs qu'étaient ceux de la montagne, les regroupements, les ventes, les conditions nouvelles ont permis à nos paysans de modifier leur vie : aussi est-il naturel que les résidents revendiquent leur droit à l'alpage.

La Municipalité a donc embolié le

La Municipalité a donc emboté le pas à ce nouveau temps et au profit de fin de bail ou d'arrêt d'exploita-tion, la chance est donnée à nos agri-culteurs, leur permettant ainsi d'en-trevoir des jours meilteurs.

Pour les Esserts, c'est à Samuel et Bernard Rochat qu'il appartiendra de prouver que les Combiers savent fabriquer des fromages à 19 ou 20 points et par là même savent faire pousser cette herbe magique.

Sans autre, je remets à Mme Lyon cette gerbe et à M. Lyon ce cadeau qui leur rappellera qu'ils sont presque de la commune du Lieu et qu'ils resteront, dans notre souvenir, les Lyon des Esserts.

Overold Ism 1328 Mmt- 10- Vile. , and - b - Tile, le 26 juin 1995 a la Manicialité 1345 He Rice Amrieur le Tadie, levrieurs, In reporse a rotor lettre du 18 avril 1995, permeter - uns de ums donne les informations vuitantes: les Esserts et le Chalit Neuf mit êté louis dar mm père Rouis Trym en 1928. je li excuse de le pas être en mesuse de oms toubre thre le bail de cette amie lo. Ces 2 montagues pretiamaient como montagues de rechange: il 4º apillait de 4 remuies par taitm et Étaient monties par un maximum de 73 raches, 70 proces, plus 20 mour, les genires aiheurs. Ou mment de la location de us montagnes, reprises de Montieux prinot du Château de francy, sons étions encre breataires de la Croix du Vuerres Jusqu'en 1931, amie peudant laquelle ums atms a found imi cette dernière pour la location des Pleinoz, des frères le extan: kms arms donc en également les lia07 jusqu'en 1937, Ynit hendant or ans. De ametruses améliorations me êté apportus au Chabet Neuf jusqu'en 1956, ainis vu ums l'avons épalement aboudomi. J'ai, alte amis lo, lou mri-même la mmtapu des Essests. h'aucieu chalit des Estarts (qui se trompait être sont

Ou ci caus ment lun ferme) emprépait d'irrés de vont et un boiton, trous forme en procherie en 1928, vieis les écuries en 1936.

Leux-ci étaient descensus par l'oiseau très et matinsau chalit des Éssests. Le fromosper d'irmait aux Éssests ins d'inceper des promosper des l'àpe de 16 aux.

Sendant es périodes, o Vyntics te Amt fuecidis, Anit Restieurs: Edmard Outest, alikanse Rockat, Heuri Rockat, Victor et alain Johay. Fies venikires municipaur ve Amt tomrés être Mh. Rockat, fies Chastomières, Jufat fie fileu et Jamuel Rockat, fies Chastomières épalement. fies brustiers: A. l. William Dépus? fie Jéchey, Elie Dépus? fie Jéchey, Robert Pronound to files et Room huylan, fie déchey, fies Préféts: L. l. Mare Johay fie feutier, heylan fie Jentier, Saul-Eupèm Rockat fie nieu et Jean Rockat fie feutier, thu préfét a rentie feu de temps innant este fériode et a dis coses en activité pour cause de maladie.

Sermither- moi everre cett information: les Obraiers fours

ā charom o' fois mt été créés au chabt Neuf en 1930 :131,

ceci pour l'armé, le bois o' payard ne 4 moiant pas. En 1928.

29, foir de la pot formance: 1 fr. 45, en 1931-32. 1 fr. 65.

Sair de lair: 0, 18 et le lite, de beure. 6 for le la fection.

0, 15 et le la p. fies améis tuirantes, la jed. laitiere uns

ayant pris en charge, le formange st monté à 2 pret 2 foi 30 le la p.

- 1 mos joiani o' le er cura du retard ai porté

à ces informations, je ems joie o' croise, lem tiens le Vyadie,

hestieurs, à l'exformation de une sentiments distinguée.

Michel RAYROUX Viticulteur Route de Vufflens 2

1134 CHIGNY

# Dossier Plainor

Chigny, le 6 juillet 1995

Comité d'organisation du 600 eme anniversaire de la commune du Lieu

1345 LE LIEU

Messieurs.

Votre lettre du 12 juillet 1995 à retenu toute mon attention, et je vous félicite de l'initiative qui vous anime de faire revivre votre région à l'occasion du 600eme anniversaire de votre commune.

Après de nombreuses recherches, je n'ai malheureusement retrouvé qu'une seulle photo dans mes archives, qui à été prise devant le chalet des Plainoz des Meylan en 1960.

Sur la photo de gauche à droite:

- Madame LUDE une habitante de Chigny amie de la famille.
- Ma mère Madame Elisabeth RAYROUX.
- Monsieur Emile SAVARY berger des Plainoz pendant 10 campagnes.
- Mon père Jules RAYROUX amodiateur des Plainoz depuis le lre mars 1954.

Suite au décès de mon père en fèvrier 1962, j'ai continué d'éxploiter ce pâturage jusqu'à la descente de l'année 1969.

Cette période alpestre a beaucoup marqué la génération de mon père qui était comme on le dit dans son jargon "un amodiateur mordu".

Je joints l'unique photo que je posséde et vous recommande d'en prendre soin.

Je vous demande de me la retourner S.V.P. car c'est le seul document photographique que je possède de ces 16 années ou nous avons été en contact étroit avec votre commune.

En vous souhaitant plein succés pour cette fête, je vous prie, d'agréer, Messieurs, mes respectueuses salutations.

M. Rayroux.

Messieurs,

Vous avez demandé à André Vallotton, actuel amodiateur des Plainoz Meylan, de retracer la vie de berger des Plainoz.

Nous y avons été, mon père et moi, de 1970 à 1987. Dans votre lettre, vous parlez de vie alpestre vécue avec intérêt sinon avec passion... Eh! bien ce fut notre cas, à mon mari et à moi!

Et pourtant en cette première montée 1970, le 16 juin, il pleuvait, pas seulement de la pluie du ciel, mais dans mon coeur aussi! Je ne voulais pas être bergère aux Plainoz!

En cette montée 1970, un jeune douanier passait par les Plainoz: "Alors, Madame, cela vous plaît de venir à la montagne ?". "Je vous dirai ça en automne..." "Eh! bien, Madame, en automne vous pleurerez de quitter le chalet..."

J'aurais tant aimé revoir ce douanier si bon prophète!! En automne mon coeur était pris et je n'avais qu'un désir: que le printemps revienne bien vite pour retrouver Les Plainoz!

Oh! disons-le, ce ne fut pas toujours facile, pas sans peine en tous cas.

En cette première année 1970 je descendais le lait avec mon vélo-moteur et une petite remorque sans frein... 2 boilles bien pleines. Le soir seulement, mais par tous les temps. On élevait des veaux. On ne nous connaissait pas encore au Lieu et il nous fut rapporté la réflexion suivante: "le "nouveau" des Plainoz, il a envie de tuer sa femme, il l'envoie chaque soir à la laiterie...!!!"

Heureusement, cela n'a duré qu'une année. La famille Aubert ayant des vaches aussi en 1971, c'est M. Bernard Aubert qui a toujours descendu notre lait comme il le fait encore aujourd'hui. Quel soulagement!

En cette année 1970, nous avions encore le "balancier" et la seille pour puiser l'eau à la citerne et je lavais les boilles à la fontaine alors qu'après ce fut un arrangement avec la famille Aubert qui lavait nos boilles.

Avec persévérance j'ai essayé de faire revivre le vieux chalet; à l'intérieur les murs sont devenus blancs, les fenêtres ont eu leurs rideaux et tout cela sans beaucoup de frais, mais beaucoup d'énergie.

A l'extérieur, les fleurs et les petits arbres fruitiers ont remplacé les orties...

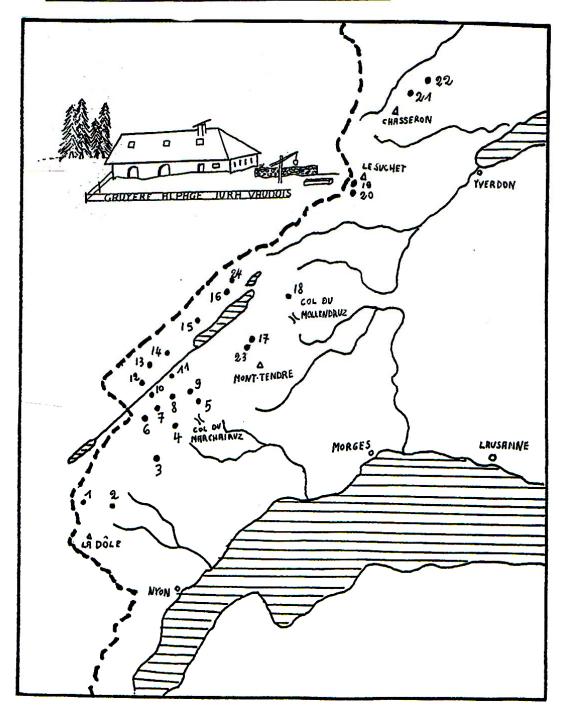
Et que dire du travail de mon mari dans le pâturage ? Jamais de perte de temps. Les ronds d'orties, les chardons, les buissons, les branches de sapin trop basses, les taupes, tout y passait! Comme il était fier de son pâturage.

Quel beau souvenir que ces 18 années aux Plainoz! Et que dire des si bonnes relations avec nos amis du Lieu ? avec nos voisins Aubert, nos propriétaires, les familles Emile et Robert Meylan ? Nos amis Daniel et Anna Piguet, Paul-Eugène et Odette Rochat, préfet de la Vallée, si souvent aux Plainoz ?

Et que dire de tous nos chers amis de l'Eglise où je me rendais chaque dimanche en vélo-moteur ? Là encore ce furent des amitiés solides qui durent encore.

Je n'ai aucune idée si ce que je viens d'écrire peut servir à une exposition, faites-en ce que vous voulez! Avec mes meilleurs messages.

E. Vallotton



- 1. La Baronne
- 2. Fruitière de Nyon

3. La Bassine	
4. Les Amburnex	
5. Pré de Bière	
6. Grands Plats de vent	$\Diamond$
7. Grands Plats de bise	
8. Le Cerney	
9. La Meylande-Dessus	Q
10. La Burtignière	$\heartsuit$
11. La fursine	
12. Praz-Rodet	
13. Commune de bise	
14. La Moësetta	$\heartsuit$
15. Chalet de Combenoire	$\nabla$
16. Les Esserts du Lieu	V
17. Le Bucley	
18. Grand Boutavent	
19. La Sagne	
20. La Poyettaz	$\nabla$
21. La Grandsonnaz	
22. Grand Beauregard	7.5
23. La Duchatte	$\nabla$

Tous ces chalets fabriquent à la vapeur sauf ceux désignés par le signe  $\nabla$  qui s'en tiennent encore au feu de bois.

 $\mathcal{2}\mu.$  Nous rajouterons le Chalottet qui fabrique dès cette année 1997 au feu de bois.



Le chalet des Plans sur Vallorbe Dessin P.AR. 1997

	GDA	DOMAINES	CHALETS ET PATURAGES		
	Fate Lieu		Objet		
1	Oct. 1879	Crêt à Jaquin	Construction d'une citerne.		
2	Juil 1895 Oct. 1885	Crêts à Châtrons	Construction d'une citerne près du vieux chalet.		
3	Juil 1885	Chalet de l'Ordon	Construction d'une citerne.		
7	Mars 1887 Juin 1889	Chalet Hermenn	Construction d'une citemne.		
5	Juil 1888 Fév. 1890		Reconstruction du chalet, devis, soumis- sions et cahier des charges.		
	Nov. 1893 Juil 1895	Chalet Neuf des Esserts	Construction d'une citerne au lieu dit "Au Haut des Champs".		
7	1901	Combenoire	Reconstruction du chalet.		
76	1909 1911	Commune du Lieu	Amélioration des alpages.		
8	Jan. 1910	La Combe, Plat des Esserts, Pré de vill	Plan de débrousaillement.		
g	Août 1919 Déc. 1924	Bonhomme	Construction d'une citerne et débroussail- lement des pâturages.		
10	Avr. 1920	Commune du Lieu	Projet d'aménagement et d'amélioration des pâturages communaux; plan de la citerne de 60 m3.		
11	Oct. 1921 Nov. 1922		Construction d'un chalet.		
12	1921 1923	Commune du Lieu	Soumissions pour diverses réparations à effectuer aux chalets de la commune.		
13	Juin 1921 Nov. 1925	Les Ordons, Chalet Neuf, les Esserts, Chez Lucien	Amélioration des pâturages communaux, piè- ces comptables, plans divers.		
13	<b>b</b> Oct. 1922	Commune du Lieu	Aménagement sylvo-pastoral.		
14	Nov. 1924 Août 1927	Alpage communaux	Travaux d'amélioration des alpages commu- naux, citerne au Plan des Esserts, la Combe Pré de Ville etc		
15	Juin 1925	Chalet Hermann Grande Têpaz	Couverture.		
16	Sept 1927 Mars 1928	Chalet Hermann	Reconstruction du chalet qui avait été incendié.		
17	Mars 1929 Avr. 1929		Débroussaillements et construction de citer nes aux chalets des Esserts, Peţite Têpaz, Combe Noire, Crêt à Badeau, Crêts à Châtron Pré Gentet, Pré de Ville, la Combe, Etang de la ciblerie.		
18	Avr. 1929	Chalet des Esserts	Construction d'une porcherie.		
19	Fév. 1930	Chez Moïset	Transformation du chalet.		

	GDA	DOMAINES	CHALETS ET PATURAGES (suite)
10	Date	Lieu	Objet:
30	Déc. 1932 Avr. 1935	Combenoire	Travaux de chômage; correction du chemin de Combenoire.
21	1932 1938	Commune du Lieu	Amélioration des pâturages communaux; pièces comptables.
22	Fév. 1934 Déc. 1938	La Tépaz	Reconstruction du chalet.
23	Déc. 1936 Nov. 1937	Chalet des Esserts	Transformations.
24	1936 1945	Combenoire et Tépaz	Nettoiement et épierrage des pâturages communaux de Combenoire et de la Tépaz.
25	Déc. 1937	Domaines et bâtim.	Rapport de la section des travaux.
26	1938	Bonhomme	Devis pour la transformation des écuries du chalet.
<u>2</u> 7	1940 Oct. 1942	Crêt à Châtrons Vieux	Plans de réfection du chalet.
_0	Juin 1945	Pré Gentet	Reconstruction du chalet.
29	1943	Combenoire	Construction d'une citerne.
50	Mars 1943 Déc. 1943	Combenoire	Reconstruction de la cheminée du chalet.
31	Nov. 1943 Oct. 1945	Crêts à Châtrons Neufs	Agrandissement du chalet et construction d'une fosse à purin.
52	1945	Pâturages et chalets	Rapport de la municipalité.
33	Sept 1945 Juin 1946	Chez Moïse Cart	Agrandissement et transformations.
54	1948	Chalet Neuf	Dossier concernant la construction d'une citerne et réfection de l'écureie et divers
55		Chalet Neuf des Esserts	Amélioration du pâturage.
36	1955 1957	Chalets du Lieu	Lotissement du pâturage du Lieu et cons- truction de trois chalets.
57	1963	Lieu dit "Les Combes	'Construction d'une citerne.
58	1964	Chalets des Combes, des Grands Buissons, et du Pré de Ville.	Construction d'étables à veau.
59	1966 1968	Chez Lucien	Construction d'une fosse à purin au chalet d'alpage.
0	1963-1966	Les Cernies	Amélioration du chalet
1  2		La Frasse Commune du Lieu	Transformation d'un chalet à la Frasse Cahier des charges pour la construction de mur secs

GDA	DOMAINES		- CHALETS ET PATURAGES - (suite)		
43			1968	Transformation du chalet du Bonhomme.	
44			19 <b>7</b> 0	Construction d'un chalet à la Combe (Revers).	
45	1968	-	1971	Construction d'une fosse à purin au chalet Hermann.	
46	1971	_	1973	Construction d'un chalet à la Ripière.	
47			1982	Construction d'une citerne de 120 000 1. au vent du chalet communal de la Frasse.	
48	1972	=	1982	Chalets en général avec: - 1978 50e an. de la famille Lyon au chalet des Esserts 1982 50e an. de la famille Vidoudez Chez Lucien.	
49	1986	-	1987	Pré de Ville, travaux.	
50	1986	-	1987	Transformations chez Moīse Cart.	
51	*		1987	Electrification des Grands Buissons.	
52	1984	-	1985	Démontage du toit du puits des Combes.	
53			1987	Travaux à la Frasse.	
54	1983	-	1987	Construction d'une citerne au chalet des Petites Cernies.	
55	1985	-	1987	Construction d'une citerne au chalet des Esserts.	
56			1987	Construction d'une citerne au chalet de Combenoire.	
57			1987	Réparations au puits du chalet du Pré- Gentet.	

GDA	DOMAINES	CHALETS ET PATURAGES (suit		
Date	Lieu	Objet		
1b Déc. 1863	Crêt à Châtron	Soumissions diverses pour la construction d'une citerne		
įc 1875	Commune	Rapport sur la visite des chalets des mon- tagnes et pâturages de la Commune du Lieu par Monnard et Cottier vétérinaires		

CHALETS ET PATURAGES (suite)

CHAVANNES. Famille originaire de Charmoisy, paroisse d'Orcier (Haute-Savoie). Cette partie du Chablais fut bernoise de 1536 à 1567 et resta protestante jusque vers 1598, quand commencèrent les rigueurs déployées contre les protestants. Bernard Chavannes s'établit en 1602 à Montreux. La famille a produit 28 théologiens; elle a été admise à la bourgeoisie de Vevey en 1723 et une branche à celle de Lausanne en 1797.

en 1797.

D'azur au compas ouvert d'or, accompagné de trois étoiles du même (Planche XV):

cachet de A.-César Chavannes 1765; cachet de 1788; cachet de 1859,

cimier: une étoile d'or; cachet alliance Challand-Chavannes 1861.

# Editions Le Pèlerin 2016